

Rapport à madame la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

---

# Bilan de l'implantation de sections internationales de collège en éducation prioritaire

N° 24-25 189B – juin 2025

*Inspection générale de l'éducation,  
du sport et de la recherche*

## **Bilan de l'implantation de sections internationales de collège en éducation prioritaire**

**Juin 2025**

**Isabelle LEGUY**

Arnaud HÉRARD  
Nicolas IDIER  
Yann PERRON

*Inspecteurs généraux de l'éducation,  
du sport et de la recherche*

*Avec la participation de Jérôme TOURBEAUX,  
inspecteur général de l'éducation, du sport et de la  
recherche (pour l'analyse des données)*

## SOMMAIRE

<b>SYNTHÈSE .....</b>	<b>1</b>
<b>Liste des préconisations.....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>1. L'implantation de sections internationales en éducation prioritaire – enjeux et genèse.....</b>	<b>4</b>
1.1. Les enjeux pour l'éducation prioritaire .....	4
1.1.1. <i>Un désenclavement géographique et social .....</i>	4
1.1.2. <i>Un changement d'image et une ambition renouvelée.....</i>	5
1.2. La genèse des ouvertures de sections internationales en éducation prioritaire .....	6
1.2.1. <i>Au niveau de l'administration centrale : une commande précise faite aux académies .....</i>	6
1.2.2. <i>Au niveau des académies : des disparités dans la mise en œuvre de la mesure .....</i>	7
1.2.3. <i>Au niveau des établissements : l'adhésion au projet, un facteur de réussite déterminant.....</i>	8
<b>2. La cohérence et la continuité du parcours pédagogique et de l'offre de formation .....</b>	<b>9</b>
2.1. Le développement du vivier d'élèves et ses problématiques .....	10
2.1.1. <i>Les liaisons écoles-collèges et collèges-lycées.....</i>	10
2.1.2. <i>La procédure de recrutement des élèves.....</i>	11
2.1.3. <i>L'accompagnement des élèves.....</i>	12
2.1.4. <i>L'aval : tenir la promesse du parcours jusqu'au BFI.....</i>	13
2.2. La ressource humaine : facteur d'attractivité ou d'instabilité du parcours.....	14
2.2.1. <i>Le défi du recrutement et du maintien des enseignants .....</i>	14
2.2.2. <i>Les enjeux de la formation des enseignants et de l'accompagnement des équipes .....</i>	16
2.2.3. <i>Le numérique, élément facilitateur de la communication .....</i>	18
2.3. Le rôle déterminant de l'écosystème autour de la section internationale en réseau d'éducation prioritaire.....	18
<b>3. L'impact de la création d'une section internationale de collège en éducation prioritaire ....</b>	<b>20</b>
3.1. L'effet perçu sur les élèves : motivation et émulation.....	20
3.1.1. <i>Estime de soi, ambiance de classe et climat scolaire améliorés.....</i>	20
3.1.2. <i>Une motivation accrue et une dynamique d'apprentissage renforcée .....</i>	20
3.2. L'impact d'une section internationale sur l'attractivité d'un établissement .....	21
3.2.1. <i>Une attractivité renforcée dans un établissement sur deux .....</i>	21
3.2.2. <i>Des effets encore limités dans certains contextes.....</i>	22
3.3. La mixité scolaire : une étape vers la mixité sociale .....	22
3.3.1. <i>La difficile appréhension de la mixité sociale .....</i>	22
3.3.2. <i>L'objectif recherché et souvent atteint de la mixité scolaire .....</i>	23
3.3.3. <i>L'augmentation de la mixité sociale et scolaire sur le long terme .....</i>	24
<b>Conclusion .....</b>	<b>25</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>27</b>

## SYNTHÈSE

Trois ans après la commande ministérielle cherchant à améliorer l'égalité scolaire dans les collèges les plus défavorisés de chaque académie par l'implantation d'un dispositif d'excellence, la mission s'est attachée à dresser un bilan intermédiaire du dispositif et à en tirer de premiers enseignements.

La mission a inclus dans son périmètre d'enquête l'ensemble des 57 collèges en réseau d'éducation prioritaire offrant une section internationale – 37 en REP+ et 20 en REP –, tout en prêtant une attention particulière aux 42 sections dites de mixité sociale ouvertes en 2022.

Ces ouvertures de sections internationales dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire à la rentrée 2022 visaient trois objectifs majeurs : renforcer l'attractivité des établissements, favoriser la mixité sociale et enrichir l'offre de formation pour les élèves. Trois ans après leur lancement, les premiers résultats apparaissent contrastés mais globalement positifs.

L'amélioration de l'attractivité est notable dans un établissement sur deux, portée par une dynamique collective d'équipes engagées et soutenues par les corps d'inspection. La création d'une section internationale contribue souvent à donner une image plus positive de l'établissement et à enrayer partiellement les stratégies d'évitement scolaire des familles du secteur.

De la même manière, l'intégration de dispositifs d'excellence dans l'offre de formation de l'établissement – les dispositifs linguistiques tels que les sections internationales mais aussi les sections sportives, souvent citées par les chefs d'établissement auditionnés – renforce la motivation des élèves, crée des « têtes de classe » et des groupes d'élèves moteurs dans les projets auxquels ils participent.

Toutefois, si la mixité scolaire progresse dans la majorité des collèges étudiés par la mission, favorisée par la diversification des écoles d'origine et par la possibilité d'obtenir une dérogation pour entrer dans une section internationale, l'impact sur la mixité sociale demeure quant à lui limité : les stratégies d'évitement des établissements les plus défavorisés persistent, dans une certaine mesure, en dépit des dispositifs d'excellence qui y sont implantés, et l'augmentation de l'IPS de l'établissement, lorsqu'elle est constatée, peut s'expliquer par d'autres facteurs, indépendants du dispositif. Les statistiques recueillies montrent que depuis l'ouverture de 42 sections à la rentrée 2022 en réseaux d'éducation prioritaire, plus de la moitié des élèves inscrits dans ces dispositifs relèvent de PCS défavorisées.

La réussite du projet d'ouverture d'une section internationale repose sur plusieurs conditions : un pilotage académique structuré, une mobilisation effective des ressources humaines, la qualité du travail d'information auprès des familles, et la capacité des établissements à construire un continuum éducatif du premier degré au lycée, jusqu'au baccalauréat français international (BFI). Le recrutement et la fidélisation d'enseignants au profil recherché pour les enseignements spécifiques de sections internationales, de même que la formation des équipes éducatives, restent des défis majeurs.

La réussite du projet en matière de mixité scolaire au sein de l'établissement dépend de la capacité de la direction et des équipes à faire rayonner le dispositif au-delà de l'effectif d'élèves concernés, au bénéfice de l'établissement dans sa globalité.

Enfin, la pérennité et le dynamisme des sections internationales en éducation prioritaire supposent un ancrage territorial renforcé et une ouverture internationale effective, mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs et culturels du territoire, ainsi que les collectivités territoriales.

Lorsque ces conditions sont réunies, elles font reculer les inégalités scolaires en ouvrant de nouvelles perspectives pour les élèves qui intègrent les sections internationales et, si ces dernières jouent leur rôle dans le projet de développement d'un pôle international, l'ensemble de l'établissement en bénéficie. Les questionnaires et les entretiens sur lesquels la mission s'est appuyée ont fait apparaître de nombreux modèles de développement réussi du dispositif et de l'ouverture internationale associée.

Les préconisations de la mission ont pour objectif d'améliorer la visibilité et l'effectivité des parcours internationaux, d'élargir le vivier d'enseignants mobilisables dans les dispositifs linguistiques tels que les sections internationales et de renforcer le pilotage des parcours renforcés en langues vivantes, qui constituent, en amont, les viviers des sections internationales de collège et, en aval, leurs débouchés.

## Liste des préconisations

**Préconisation n° 1 :** Organiser, en prenant appui sur la CALVE et sur le service académique d'information et d'orientation (SAIO), la continuité des parcours linguistiques et les faire connaître, à l'échelle académique et infra-académique, en ciblant les territoires bénéficiaires de politiques éducatives en faveur de l'égalité sociale et scolaire.

**Préconisation n° 2 :** Développer les sections internationales dans le premier degré, en cohérence avec la carte des langues, prioritairement en amont d'une section internationale de collège, de façon à offrir aux élèves toutes les chances de continuité de parcours et d'obtention du BFI.

**Préconisation n° 3 :** Mettre en œuvre, en lien avec les corps d'inspection des premier et second degrés, une politique de développement professionnel des professeurs (de langues vivantes et de DNL) susceptibles de prendre en charge des enseignements dans le cadre d'un dispositif linguistique renforcé, afin de pouvoir compléter et conforter le recrutement effectué au titre du mouvement spécifique national (SPEN) des sections internationales ou les affectations issues de la mise à disposition de personnel enseignant par les pays partenaires.

**Préconisation n° 4 :** Structurer un pilotage infra-académique dédié aux parcours renforcés en langues vivantes et aux sections internationales en éducation prioritaire, associant les services de la DSDEN, les corps d'inspection, les établissements du premier et du second degré afin d'articuler au mieux les objectifs d'ouverture internationale avec ceux d'égalité sociale et scolaire et d'en mesurer les effets.

**Préconisation n° 5 :** Conduire une étude statistique, à l'aide des données nationales et académiques comprenant, notamment, les résultats au DNB et au DNBI 2026 et les résultats aux évaluations de sixième, ainsi que les résultats d'affectation en lycée, pour suivre la progression, en termes de performance et de parcours, des élèves de troisième inscrits en SI dans les 57 collèges du périmètre de la mission.

## Introduction

Les sections internationales (SI) ont été conçues<sup>1</sup> pour « faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines »<sup>2</sup>. Ces sections accueillent notamment des élèves de milieux bilingues et biculturels, des élèves dont les familles sont rentrées d'expatriation et des élèves français montrant des compétences et de la motivation pour un enseignement renforcé et exigeant en langue vivante. Ce sont des formations d'excellence, dans lesquelles le renforcement des compétences en langues est étroitement associé à l'immersion dans la culture de référence de la langue de section, par l'enseignement sur l'ensemble du parcours d'une discipline non linguistique (DNL)<sup>3</sup>, par la participation régulière à des actions d'ouverture internationale (partenariats, mobilités virtuelles ou physiques, événements culturels, etc.) et par l'exposition à la pédagogie du pays de référence<sup>4</sup>.

Avant 2022, les sections internationales de collège implantées en éducation prioritaire étaient quasi-inexistantes : il s'en trouvait six dans des collèges REP ou REP+, répartis dans quatre académies<sup>5</sup>. En 2022, une politique volontariste du ministère de l'éducation nationale, visant à rapprocher les objectifs de ce dispositif d'excellence et ceux de l'éducation prioritaire, a permis d'augmenter significativement la présence de cette voie d'excellence en éducation prioritaire : 70 % des SI ouvertes en école et collège en France à la rentrée 2022 étaient situées dans les réseaux de l'éducation prioritaire, 40 % à la rentrée 2023 et 25 % lors de la dernière rentrée. Cette mesure s'inscrivait dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne et du renforcement de l'Europe de l'éducation.

Le nombre de sections d'école et de collège ouvertes en REP et REP+ sur le territoire français a ainsi été multiplié par 4,5 en quatre ans, passant de 17 à 76, dont 57 sections internationales de collège en éducation prioritaire, réparties dans vingt-cinq académies de métropole et d'Outre-mer<sup>6</sup>. Ces ouvertures devaient répondre à trois objectifs principaux, que la mission a évalués après trois années de mise en œuvre<sup>7</sup> (pour la majorité des sections, ouvertes en 2022) :

- renforcer l'attractivité des établissements de l'éducation prioritaire ;
- favoriser la mixité sociale ;
- enrichir l'offre de formation des élèves du secteur.

L'objectif de mixité sociale, dans le cadre de la politique de lutte contre la ségrégation sociale dans les collèges publics, implique une diversification des profils sociaux des élèves dans un même établissement,

---

<sup>1</sup> Les sections internationales ont été créées par le décret n° 81-594 du 11 mai 1981.

<sup>2</sup> Code de l'éducation, article D. 421-132. Les sections internationales existent aux niveaux école, collège et dans la voie générale des lycées, sur le territoire français (hexagone et Outre-mer) et dans l'enseignement français à l'étranger (EFE), dans dix-huit langues de section. Dans la voie générale des lycées, au cycle terminal, les sections internationales deviennent les « classes menant au baccalauréat français international (BFI) ». Peuvent y accéder les élèves issus de section internationale de seconde ou les élèves non scolarisés auparavant en section internationale dont l'aptitude à suivre les enseignements dans ces classes a été reconnue par un test.

<sup>3</sup> Par accord avec les partenaires, pour toutes les sections, la discipline non linguistique (DNL) est l'histoire-géographie, sauf pour les sections de langue chinoise pour lesquelles il s'agit des mathématiques.

<sup>4</sup> Les enseignants de sections internationales sont, pour certaines sections, détachés par les pays partenaires, ou recrutés par le mouvement spécifique national des sections internationales pour leur connaissance de la langue et de la culture du pays partenaire : ce sont souvent des locuteurs natifs ou des personnes qui ont fait l'expérience, dans le pays de référence, du système scolaire ou universitaire.

<sup>5</sup> Ces sections, ouvertes en éducation prioritaire avant 2022 dans les académies d'Aix-Marseille, Besançon, Montpellier et Rennes, concernaient les langues suivantes : allemand, anglais américain, anglais britannique et chinois.

<sup>6</sup> Les académies dans lesquelles ont été ouvertes des sections internationales de collège en éducation prioritaire sont : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Crêteil, Grenoble, Guadeloupe, La Réunion, Lille, Limoges, Lyon, Mayotte, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Versailles. Les langues de section sont les suivantes : allemand, anglais (américain et britannique), arabe, chinois, espagnol, italien et portugais.

<sup>7</sup> L'année scolaire 2024-2025 est la troisième année d'existence pour les sections ouvertes en 2022, dont la première session d'épreuves pour l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) se tiendra en 2026. Pour l'obtention du diplôme national du brevet « option internationale » (DNBI), deux épreuves spécifiques s'ajoutent aux épreuves de droit commun, l'une en langue et littérature, l'autre en histoire-géographie (ou mathématiques pour les sections chinoises). L'élève inscrit en section internationale en classe de troisième a le choix de s'inscrire ou non aux épreuves du DNBI.

garante d'une plus grande mixité de profils scolaires et de l'attractivité de l'établissement<sup>8</sup>. L'élargissement de l'offre de formation est l'un des leviers auxquels ont recours les autorités académiques et les collèges d'éducation prioritaire pour limiter les stratégies d'évitement de la part des familles.

Le recueil de données a été effectué par la mission au travers d'un questionnaire envoyé aux 57 collèges de l'éducation prioritaire offrant une section internationale et d'auditions conduites auprès de 27 chefs d'établissement. Ces auditions ont été complétées par des entretiens avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la délégation aux relations européennes, internationales et à la coopération (DREIC), avec quatre recteurs et rectrices ainsi qu'avec le directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris (en charge des lycées). Les auditions ont pu être conduites dans le délai prévu grâce à la mobilisation du groupe des langues vivantes de l'IGÉSR. La mission a ainsi pu recueillir des données quantitatives et qualitatives sur la plus-value de ces ouvertures en termes de mixité sociale, de parcours de l'élève et de contribution du dispositif à l'attractivité des établissements concernés. Le dépouillement des questionnaires a été effectué avec le concours de la DREIC. Des données complémentaires ont été extraites de la Base centrale de pilotage (BCP) développée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

Les éléments réunis par la mission permettent, après une présentation des enjeux et de la genèse de ces ouvertures puis des conditions de réussite du parcours, parmi lesquelles la ressource humaine tient une place déterminante, d'effectuer un bilan du dispositif pour des collèges en éducation prioritaire. Si les chefs d'établissement interrogés considèrent la mixité sociale comme un objectif à atteindre pour contrer la ségrégation sociale en milieu scolaire, leurs constats concernant la section internationale portent davantage sur la mixité scolaire, la motivation, l'ambition ou encore l'égalité des chances. Pour 69 % des répondants au questionnaire<sup>9</sup>, le bilan est positif mais ils se montrent prudents quant à l'estimation des effets sur la mixité sociale, autrement dit sur l'incidence de ce dispositif sur l'évolution du profil social de l'établissement.

La mission a fait référence – par la mention de l'académie – à de nombreuses sections internationales situées dans des réseaux d'éducation prioritaire, pour illustrer certains de ses constats ; cependant, les apports des questionnaires et des entretiens ne se résument pas, pour chaque établissement, loin s'en faut, à l'élément ainsi mis en lumière. Les chefs d'établissement – qu'ils aient été présents à l'ouverture de la section ou non – ont répondu avec célérité et précision aux demandes de la mission et doivent à ce titre être remerciés, ainsi que toutes les personnes qui se sont rendues disponibles pour les auditions, tout comme le groupe des langues vivantes de l'IGÉSR qui s'est mobilisé pour les planifier et les conduire.

## 1. L'implantation de sections internationales en éducation prioritaire – enjeux et genèse

### 1.1. Les enjeux pour l'éducation prioritaire

#### 1.1.1. Un désenclavement géographique et social

En créant des sections internationales dans des collèges de l'éducation prioritaire (REP et REP+) et dans toutes les académies<sup>10</sup>, le ministère de l'éducation nationale a souhaité renforcer la lutte contre la ségrégation scolaire qui accentue les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative, et impacte négativement la cohésion nationale. Cette mesure en faveur de l'égalité des chances, qui reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser, devait développer à

<sup>8</sup> Les notions de ségrégation et de mixité sociales en contexte scolaire sont définies dans la thèse d'Olivier Monso, *La ségrégation sociale entre les collèges dans le système éducatif français : mesures, disparités géographiques, évolution temporelle et conséquences*, Sociologie. Institut d'études politiques de Paris, Sciences Po, 2024, p. 21, consultable sur HAL : « Dans le champ scolaire, on parle de ségrégation sociale entre collèges, lorsque la répartition des élèves suivant l'origine sociale est très inégale d'un collège à l'autre, avec une concentration d'élèves d'un même milieu social dans certains établissements. Son antonyme correspond à la « mixité sociale (...). ».

<sup>9</sup> 52 collèges sur 57 ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 91 %.

<sup>10</sup> Seules les académies de Corse, de Dijon, de Guyane, de Martinique, de Paris, de Polynésie française et de Wallis et Futuna n'ont pas de section internationale de collège en éducation prioritaire. Si l'académie de Paris a ouvert des SI dans les écoles, aucun collège parisien n'a été concerné par cette première vague d'ouvertures de sections internationales dites de mixité sociale. Cette situation peut s'expliquer par l'existence d'une offre déjà étendue et variée de sections internationales dans la capitale. Toutefois, les taux de pression sur certaines sections sont élevés et les sections concentrées dans certains arrondissements.

court terme l'attractivité de collèges accueillant des élèves de milieux défavorisés, la plupart de ces établissements étant situés dans une marge géographique, à la périphérie des grandes et moyennes villes.

Les établissements retenus pour l'opération – présentant des IPS<sup>11</sup> parmi les plus bas de leur académie – ont rapidement mis en place une structure nouvelle, la section internationale qui, jusqu'alors, n'existait généralement que dans des établissements dont la population scolaire était globalement favorisée, voire très favorisée. Dans ces collèges de l'éducation prioritaire souvent enclavés dans des espaces peu ouverts vers l'extérieur – qu'il s'agisse de l'environnement proche (centres villes ou villes voisines, par exemple) ou de l'international<sup>12</sup> – et considérés comme peu attractifs pour les habitants des autres quartiers, cette nouveauté a apporté aux élèves des perspectives inédites en termes de parcours scolaire, d'expérience interculturelle et d'ouverture internationale. Parallèlement, ce nouveau dispositif n'est pas sans impact sur l'ensemble de la communauté éducative : il requiert, en effet, le recrutement d'enseignants expérimentés, l'information des familles, un lien renforcé avec les écoles et les lycées du territoire environnant, une réflexion sur l'organisation des enseignements et les emplois du temps.

### 1.1.2. Un changement d'image et une ambition renouvelée

Le nouvel affichage a pour objectif de restaurer une confiance parfois émoussée dans la capacité de ces établissements à préparer l'avenir des élèves et doit aussi contribuer à enrayer la tendance au départ de certains de leurs meilleurs éléments vers les établissements du secteur privé. Alors que, dans certaines familles, le choix du secteur privé venait assurer un certain sentiment de sécurité chez les parents à propos des études de leurs enfants, quitte à ce que leur trajet scolaire quotidien soit allongé, le secteur public, par l'implantation nouvelle de sections internationales parvient à faire évoluer positivement l'image d'établissements classés en éducation prioritaire, voire dissiper leur réputation défavorable d'instabilité. Cette amélioration peut bénéficier au quartier lui-même qui, progressivement, change également d'image.

Néanmoins, la mobilité des lignes sociales reste relative, les populations les plus favorisées ne se déplaçant pas significativement, en termes de volume, vers les zones défavorisées du fait d'écart très marqués. Par ailleurs, lorsque le niveau socio-économique de certaines familles vient à s'améliorer, celles-ci continuent de quitter les quartiers aux IPS très faibles pour rejoindre des zones plus favorisées, ou de placer leurs enfants dans des structures privées.

Dans les établissements choisis, le défi a parfois surpris et interrogé nombre d'acteurs (enseignants et équipes) car la marche à gravir a pu être jugée très haute. À certains endroits, elle supposait de se hisser à un niveau très ambitieux pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire, en termes d'acquisition de connaissances et de compétences, et les quatre heures de cours supplémentaires pouvaient susciter des craintes<sup>13</sup>. Toutefois, un très faible nombre de collèges parmi ceux sollicités ont choisi de renoncer. Ailleurs, inversement, la création d'une section internationale a pu être considérée comme une chance à saisir, une ambition renouvelée qui redonnait confiance aux équipes et plaçait des établissements de l'éducation prioritaire devant des enjeux similaires à ceux d'établissements dont la population scolaire était plus favorisée. Pour ces collèges, le contexte plurilingue qui les caractérise a pu être perçu comme un élément facilitateur et la section internationale comme le moyen de valoriser ces compétences chez les élèves. Comme le résume une principale de l'académie d'Amiens, la SI est un « miroir du collège » : « Les élèves recrutés parlent d'autres langues à la maison (plus de 15 langues sont parlées dans l'établissement), ils font preuve de plasticité et d'intuition linguistiques, ce qui favorise leurs apprentissages. Ce sont des « débrouillards de la langue ».

Les équipes éducatives des collèges sollicités ou désignés ont finalement relevé le défi. Grâce à l'accompagnement des corps d'inspection, les chefs d'établissement et les équipes d'enseignants des disciplines directement concernées (les langues vivantes et l'histoire-géographie) se sont engagés dans la

<sup>11</sup> L'Indice de position sociale (IPS) est un indicateur statistique sur les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Cet outil a été créé en 2016 par la DEPP. Sa dernière actualisation a été effectuée en 2022.

<sup>12</sup> Certains collèges ont été choisis pour leur dynamisme dans le développement de projets, notamment en matière d'ouverture européenne et internationale ou de prise en compte de la composante multiculturelle et multilinguistique de l'établissement ; dans d'autres établissements, où les projets d'ouverture internationale et de valorisation du multilinguisme n'existaient pas, le démarrage de la section a pu être plus difficile.

<sup>13</sup> Chaque collège reçoit un financement correspondant à quatre heures de cours au titre de l'enseignement spécifique de Langue et littérature, qui s'ajoute à la grille horaire de chaque niveau du collège.

présentation de la future section aux familles, aux élèves et aux enseignants du premier degré au travers de visites dans les écoles, d'articles dans la presse locale, de réunions de bassin et de la participation aux forums sur l'orientation des élèves, contribuant ainsi à donner une image dynamique et valorisante de la SI nouvellement ouverte au collège.

Cet effort collectif répond aux objectifs de l'éducation prioritaire qui favorise le travail collectif des équipes, l'accompagnement et la formation des enseignants pour le développement de pratiques pédagogiques et éducatives cohérentes, bienveillantes et exigeantes, adaptées aux besoins des élèves et inscrites dans la durée<sup>14</sup>. Certains chefs d'établissement auditionnés par la mission notent que l'introduction de la SI dans l'offre de formation a renforcé le collectif de l'établissement autour de ce projet.

## 1.2. La genèse des ouvertures de sections internationales en éducation prioritaire

À la rentrée 2022, environ 40 % des collégiens du secteur public étaient issus de milieux sociaux défavorisés, tandis que 20 % provenaient de milieux sociaux très favorisés. Dans 10 % des établissements, plus de 60 % des collégiens venaient de milieux défavorisés, alors que dans les établissements les plus favorisés, cette proportion était inférieure à 20 %. En parallèle, les collèges publics les moins favorisés comptaient moins de 10 % d'élèves issus de milieux très favorisés, contre plus de 40 % dans les collèges les plus favorisés. Face à ces inégalités, une initiative a été lancée, sur la base des recherches de la DEPP, visant à mobiliser l'ensemble des acteurs pour réduire de 20 % la ségrégation sociale dans les établissements publics d'ici 2027<sup>15</sup>.

### 1.2.1. Au niveau de l'administration centrale : une commande précise faite aux académies

Pour favoriser la mixité sociale, quatre leviers opérationnels ont été identifiés<sup>16</sup> :

1. Modifier les secteurs de recrutement pour diversifier la composition sociale des collèges et lycées.
2. Poursuivre l'ouverture sociale dans les établissements les plus favorisés.
3. Rendre plus attrayante l'offre de formation dans les établissements défavorisés.
4. Améliorer la procédure d'affectation des élèves.

Dans le cadre de l'ouverture de sections internationales en éducation prioritaire – une mesure s'inscrivant dans le troisième levier –, la commande du ministère de l'éducation nationale a été formulée au printemps 2021, avec une mise en œuvre dès la rentrée 2022<sup>17</sup>. Elle s'est concrétisée par l'envoi à chaque académie d'une liste de collèges repérés pour la faiblesse de leur IPS moyen – la cible étant de créer 52 SI en collège d'éducation prioritaire ; une liste de 156 établissements, en tout, a été établie.

Ces ouvertures, répondant à une politique volontariste conduite par le ministère, ont été soumises à la procédure habituelle de candidature : envoi à la DREIC par l'établissement d'un dossier de demande d'ouverture de section internationale, transmission de ce dossier pour avis au pays partenaire par la DREIC, arbitrage de la commission qui statue chaque automne sur les candidatures pour la rentrée scolaire suivante. Sur les 43 candidatures envoyées à l'automne 2021 pour des ouvertures de SI en collège d'éducation prioritaire à la rentrée 2022, 42 ont été retenues<sup>18</sup>.

---

<sup>14</sup> « Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. » – code de l'éducation, article L. 111-1.

<sup>15</sup> Dossier de presse « Mobilisation en faveur de la mixité sociale et scolaire dans l'enseignement », 17 mai 2023 (<https://www.education.gouv.fr/favoriser-la-mixite-sociale-et-scolaire-dans-l-enseignement-378134>).

<sup>16</sup> *Id.*

<sup>17</sup> À partir de 2021, toutes les circulaires de rentrée mentionnent l'objectif de mixité sociale, en présentant, dès 2022, les sections internationales comme l'un des leviers pour améliorer l'égalité scolaire.

<sup>18</sup> Depuis cette arrivée notable de 42 collèges d'éducation prioritaire sur la liste des sections internationales en 2022, les ouvertures se poursuivent, selon un rythme plus mesuré : cinq ouvertures sur sept candidatures ont été validées pour la rentrée 2023, cinq sur cinq pour la rentrée 2024, deux sur quatre pour la rentrée 2025.

## 1.2.2. Au niveau des académies : des disparités dans la mise en œuvre de la mesure

L'implantation des sections internationales dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire repose sur plusieurs dynamiques. Tout d'abord, les stratégies académiques et institutionnelles jouent un rôle essentiel. Le choix des établissements résulte le plus souvent d'une décision concertée des rectorats et des DSDEN, visant un équilibre – ou un rééquilibrage – territorial<sup>19</sup> et une valorisation des collèges REP et REP+. Certains recteurs ont proposé des alternatives stratégiques aux propositions de la DGESCO pour tenir compte d'enjeux territoriaux spécifiques.

La sélection des établissements pour l'ouverture de SI s'est appuyée sur des critères comme la bonne dynamique de l'équipe pédagogique, l'engagement des chefs d'établissement, mais aussi sur la capacité du collège à attirer et à maintenir une certaine mixité sociale. Par exemple, dans l'académie d'Aix-Marseille, le choix des établissements a été effectué en tenant compte de plusieurs éléments, dont le volontarisme des équipes éducatives, les résultats obtenus par l'établissement ou la qualité de l'offre de langues. Les établissements ont été sélectionnés pour leur capacité à attirer des élèves de divers milieux sociaux vers un pôle d'excellence, en l'occurrence, l'ouverture internationale et les arts. De même, à Limoges, le collège bénéficiaire de l'ouverture d'une SI a été choisi pour sa mixité sociale consolidée grâce à une double sectorisation, attirant à la fois des élèves issus de l'éducation prioritaire et d'autres petites villes environnantes. Dans l'académie de Lille, la sélection des établissements a été particulièrement influencée par le maillage de l'éducation prioritaire, avec un accent mis sur les territoires à forte demande linguistique, comme dans le bassin minier de Lens, où une section allemande a été implantée.

L'académie de Normandie a été particulièrement attentive à l'implantation géographique de ses établissements pour éviter d'apporter de nouvelles offres sur des zones déjà bien desservies. C'est ainsi que des établissements ont été sélectionnés non seulement pour leur potentiel de mixité sociale, mais aussi pour leur capacité à intégrer une offre linguistique renforcée dans une langue adaptée au territoire pressenti. En prévision de la sélection des élèves à l'ouverture des sections dans les collèges de l'académie, une attention particulière a été portée à l'adaptation des parcours dès le primaire, pour s'assurer que les élèves bénéficient d'une base solide.

Des choix ont également été influencés par des ajustements territoriaux. L'académie de Versailles, où l'offre de formation internationale est largement développée, a répondu à la demande ministérielle en ouvrant de nouvelles SI là où il n'en existait pas, ce qui a permis une meilleure répartition géographique des sections. L'éducation prioritaire est donc venue compléter le maillage éducatif du territoire en matière d'ouverture internationale.

Un autre critère déterminant dans le choix d'implantation de la SI dite « de mixité sociale » a été celui des ressources humaines et de la formation des enseignants. Dans les sections internationales hors éducation prioritaire, les enseignants sont mis à disposition par les partenaires internationaux (dans les sections de langue espagnole ou chinoise, par exemple) ou sont affectés lors du mouvement spécifique national des sections internationales. Les ouvertures de sections en éducation prioritaire se sont appuyées majoritairement, du moins dans un premier temps, sur la ressource locale : professeurs titulaires de l'établissement sollicités par les chefs d'établissement et les IA-IPR – professeurs de langues et de DNL histoire-géographie –, ou contractuels recrutés localement. Ces situations initiales ont tendance à perdurer, soit parce que les chefs d'établissement hésitent à créer un poste spécifique, soit parce que les enseignants déjà en place dans l'établissement ne font pas le choix de participer au mouvement spécifique national (SPEN) pour éviter de perdre les points d'ancienneté qu'ils ont cumulés dans leur poste actuel.

Dans des académies comme celle de Limoges, où le vivier d'enseignants au profil adapté est restreint, la mise en place des SI a nécessité une collaboration étroite entre les inspecteurs concernés et les équipes pédagogiques pour mettre en place cette nouvelle offre. Dans l'académie d'Aix-Marseille, la flexibilité des critères de recrutement des enseignants a été essentielle pour répondre aux besoins spécifiques des sections internationales, notamment dans les langues moins enseignées. Toutefois, même avec cette souplesse, des

---

<sup>19</sup> Dans un collège de l'académie de Nancy-Metz, la SI n'a pas été demandée par l'équipe pédagogique mais imposée par les autorités académiques en raison du caractère transfrontalier de l'établissement. Cette décision a conduit à des difficultés de recrutement la première année.

disparités demeurent dans la capacité à recruter les enseignants au profil correspondant, et la question du recrutement ainsi que du maintien des enseignants dans certaines sections reste un défi<sup>20</sup>.

Concernant le financement de ces sections, la DREIC a indiqué qu'une SI de collège requiert l'attribution de quatre heures supplémentaires par niveau d'enseignement, les heures de la DNL (histoire-géographie ou mathématiques) étant prises sur l'horaire de la discipline. L'ensemble des collèges interrogés a confirmé à la mission que ces quatre heures par niveau leur étaient bien attribuées chaque année. Quelques collèges ont pris la décision de financer sur fonds propres une ou deux heures supplémentaires consacrées à des dédoublements, à de la coanimation ou à des actions spécifiques (renforcement ou projets autour de la section internationale).

Enfin, la question des critères d'admission des élèves est apparue comme un point sensible. Dans de nombreuses académies, la sélection des élèves s'est fondée non seulement sur leur niveau linguistique, mais aussi sur leur motivation et sur le potentiel repéré par les professeurs et directeurs des écoles primaires.

Le choix du ou des collèges pour l'implantation d'une SI s'est fait dans un temps contraint pour les académies, mais une attention forte a été portée à la répartition territoriale des pôles d'excellence, la coloration langues vivantes et l'ouverture internationale constituant des stratégies possibles pour renforcer l'attractivité d'un territoire<sup>21</sup>. Dans l'académie de Lille, qui avait déjà une politique de promotion de la mixité sociale par les langues vivantes et qui a ouvert six sections internationales en éducation prioritaire – cinq en 2022 et une en 2024 – la rectrice a indiqué, lors d'un entretien avec la mission, que le choix des établissements s'était opéré en fonction des territoires et des déterminismes sociaux ou territoriaux qu'ils présentaient, en fonction de la ressource humaine – en histoire-géographie notamment –, du degré d'engagement des équipes enseignantes, et enfin de l'amont et de l'aval pour le continuum et l'offre de niveau collège.

### **1.2.3. Au niveau des établissements : l'adhésion au projet, un facteur de réussite déterminant**

À la lumière de la cinquantaine de questionnaires dépouillés et des entretiens qualitatifs réalisés, il apparaît qu'une section internationale peut se développer dans un secteur défavorisé (IPS bas, enclavement, rareté des transports, etc.) lorsque le projet rencontre l'adhésion des équipes ou renforce des initiatives locales déjà engagées.

**Les défis de l'implantation et l'importance des contextes locaux.** Les défis liés aux contextes locaux, tels que la situation socio-économique ou l'image de l'établissement, montrent que l'implantation de la SI doit aller de pair avec la prise en compte de son environnement. Par exemple, dans un collège de l'académie de Normandie, la SI a été implantée pour améliorer l'image et l'attractivité de l'établissement dans un quartier caractérisé par une population défavorisée. L'engagement des équipes pédagogiques a été crucial pour faire de cette ouverture une réussite. Le projet a permis de renforcer le lien avec la communauté territoriale et de motiver les élèves en leur offrant de nouvelles perspectives.

Dans l'académie de Nice, la création d'une section internationale en éducation prioritaire a été pensée dans une logique de revitalisation du quartier. L'établissement, situé dans une zone réputée difficile, a vu dans la création de cette section l'occasion d'offrir aux élèves de nouvelles chances tout en améliorant son attractivité. L'implication des enseignants, la gestion des équipes et l'acceptation du projet par les familles ont été des éléments clés pour surmonter les défis initiaux.

De manière similaire, dans un collège de l'académie de Rennes, la création de la section internationale visait à offrir des perspectives à des élèves issus de familles modestes et à renforcer la cohésion sociale au sein du collège<sup>22</sup>. L'engagement des personnels, particulièrement des enseignants de langues, a permis de dépasser

<sup>20</sup> Lors de la dernière campagne d'ouvertures, pilotée par la DREIC, le critère « enseignants natifs ou formés dans le système scolaire du pays partenaire » a été assoupli.

<sup>21</sup> Ces leviers que constituent les langues vivantes et l'ouverture internationale sont au cœur du projet du Plan langues mis en place en 2019 ; les ouvertures de SI en collège d'éducation prioritaire s'inscrivent dans la démarche du Plan langues, notamment dans les deux dernières actions : « Multiplier les écoles et établissements bilingues et internationaux » (action 9) et « Créer un baccalauréat français international » (action 10). Les parcours et dispositifs créés depuis 2019 sous cette impulsion sont consultables sur [data.education.gouv.fr](http://data.education.gouv.fr)

<sup>22</sup> Ouvert en septembre 2022 à la suite de la fermeture de deux autres collèges, le nouvel établissement s'inscrit dans un contexte marqué par des enjeux d'image et de mixité sociale. Pour répondre aux inquiétudes des familles et valoriser l'établissement, la mise en place d'une section internationale a été décidée à la demande du DASEN. Cette SI a joué un rôle clé dans l'attractivité du

les résistances initiales, en particulier face à des élèves qui n'avaient pas nécessairement d'expérience préalable en matière de langues étrangères.

**L'initiative des personnels comme moteur de création.** Dans certains cas, la création des sections internationales a émergé d'une volonté locale forte des équipes pédagogiques. Par exemple, dans un collège de l'académie d'Orléans-Tours, la création de la section est née de l'engagement de trois enseignants, dont l'un a pris l'initiative de monter le dossier. Cet engagement personnel a été déterminant dans la mise en place du projet, malgré un contexte tendu (du fait d'un projet de fusion de deux établissements) et d'un bâti dégradé.

Dans un collège classé REP+ de l'académie de Clermont-Ferrand, l'ouverture de la section internationale a été menée par la principale et un groupe d'enseignants investis. Le projet est né d'une volonté partagée de redonner de l'attractivité à l'établissement. Après des mois de concertation et d'adaptation, cette section a attiré une population d'élèves socialement hétérogène et a contribué à une meilleure cohésion sociale au sein du collège, tout en soutenant les efforts de lutte contre l'échec scolaire.

La création d'une section internationale allemande dans un collège de l'académie de Grenoble a été impulsée par le rectorat, mais la mobilisation des équipes pédagogiques a été essentielle. Le projet a permis de renforcer l'ouverture européenne de l'établissement, mais cela n'a été possible que grâce à une étroite collaboration avec les enseignants et une gestion de projet fluide entre l'équipe de direction et les équipes éducatives.

**Le rôle des chefs d'établissement dans la mobilisation des équipes.** Dans de nombreux cas, la capacité des chefs d'établissement à mobiliser les équipes autour d'un projet s'est révélée essentielle. Ainsi, dans un collège de l'académie de Lyon, la principale a pris en charge le dossier de la SI avec le soutien des IA-IPR. Son implication personnelle, mais aussi sa capacité à instaurer une relation de confiance réciproque avec les inspecteurs et à fédérer les enseignants autour du projet ont constitué des facteurs clés de réussite, faisant d'un collège en difficulté un établissement plus attractif.

En conclusion, la configuration la plus favorable au succès de l'implantation des SI en collège d'éducation prioritaire est celle qui présente une bonne synergie et des objectifs partagés entre cadres académiques, chefs d'établissement, équipes pédagogiques et, parfois aussi, collectivités territoriales. L'engagement des personnels autour d'un projet d'équipe, voire d'établissement, est essentiel pour transformer une volonté politique en un projet viable et bénéfique pour les élèves. Trois ans après l'ouverture, grâce à la force de conviction des chefs d'établissement et à l'adhésion des équipes, deux sections sur trois sont bien établies, dans les collèges ayant obtenu une SI dans le cadre de la campagne de 2022. Dans de rares cas, l'ouverture a été reportée d'un an, voire annulée (cas d'un collège de l'académie d'Aix-Marseille).

## 2. La cohérence et la continuité du parcours pédagogique et de l'offre de formation

Le parcours complet d'un élève en section internationale implique un fort investissement de sa part sur l'ensemble de sa scolarité, de l'entrée au CP jusqu'à la classe de seconde de la voie générale<sup>23</sup>. Ce parcours peut se prolonger au cycle terminal, dans les classes menant au baccalauréat français international (BFI)<sup>24</sup> qui en constitue l'aboutissement. La perspective d'un parcours complet en section internationale favorise la projection de l'élève dans son orientation post-bac, d'une part grâce à la reconnaissance de ses compétences linguistiques par le partenaire étranger de la langue étudiée, d'autre part grâce à l'identification du parcours BFI sur la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur, Parcoursup<sup>25</sup>.

---

nouveau collège, tout en préservant une diversité sociale conforme à celle de l'ensemble de l'établissement. Elle constitue ainsi un levier d'équilibre entre excellence et inclusion.

<sup>23</sup> Il est à noter que ce parcours complet n'est pas suivi par tous les élèves : l'accès à une section internationale est possible, après avoir passé un test, à l'entrée en classes de CP, de 6<sup>e</sup> et de seconde ; par ailleurs, de nombreux établissements permettent des passerelles, à tous les autres niveaux, pour rejoindre le parcours.

<sup>24</sup> Décret n° 2021-1054 du 6 août 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation pour la mise en place des classes menant à l'option internationale du baccalauréat intitulée « baccalauréat français international ». L'inscription à l'examen du BFI requiert un cursus complet, en première et en terminale, dans des classes menant au BFI.

<sup>25</sup> La plateforme Parcoursup permet l'identification du profil BFI, comme des autres dispositifs linguistiques (le profil « binational », par exemple) et affiche les notes des enseignements spécifiques. La valorisation par l'élève de son parcours bilingue (ou trilingue,

Pour autant, de nombreux élèves de section internationale au collège ne poursuivent pas au lycée leur apprentissage linguistique pourtant bien engagé. Les chefs d'établissement auditionnés mettent en avant l'autocensure des élèves, fréquente en éducation prioritaire, mais aussi d'autres facteurs comme l'éloignement géographique ou symbolique du lycée proposant le BFI, la faiblesse de la liaison collège-lycée pour la continuité en section internationale, ou encore l'absence de dispositifs renforcés en langues vivantes dans le lycée de secteur.

Les réponses au questionnaire envoyé par la mission font apparaître que 38 % des collèges ayant répondu à l'enquête s'inscrivent dans un parcours SI complet (école-collège-lycée) tandis que 15 % d'entre eux se déclarent « isolés », ce que la mission interprète comme un manque de visibilité sur l'offre linguistique ou sur les possibilités de liaisons qui peuvent exister en amont et en aval du collège.

Les sections internationales en collèges d'éducation prioritaire sont à concevoir comme partie intégrante d'un parcours éducatif englobant l'ensemble de la scolarité primaire et secondaire de l'élève, ce qui nécessite une forte implication et une interconnexion des différents acteurs éducatifs dans la construction de ce parcours (corps d'inspection territoriale, services déconcentrés de l'éducation nationale, personnels de direction d'établissements primaires et secondaires, professeurs des écoles et enseignants du secondaire) pour répondre à des objectifs convergents : constitution d'un vivier d'apprenants, mobilisation et formation des ressources humaines, égalité des chances et réussite des élèves.

## 2.1. Le développement du vivier d'élèves et ses problématiques

### 2.1.1. Les liaisons écoles-collèges et collèges-lycées

Les liaisons écoles-collèges et collèges-lycées s'inscrivent dans la carte des formations à l'échelle de l'académie, tout en tenant compte de la réalité des bassins de vie<sup>26</sup>. Le collège, entre le premier degré et le lycée, est doublement soumis à cette nécessité d'un parcours cohérent par lequel passe l'élève. Les sections internationales étant dérogatoires sur test d'admission, elles produisent une mobilité des élèves à la fois à l'entrée, en élargissant à des écoles hors secteur leurs viviers de recrutement, et à la sortie, en permettant aux élèves de la section internationale d'accéder aux lycées les plus attractifs de l'académie.

La création d'un vivier d'élèves dès le premier degré constitue un atout important dans la sécurisation d'effectifs répondant aux attentes de niveau linguistique et de motivation à l'entrée en sixième. Lorsqu'une section internationale est implantée à l'école primaire, le passage en SI de collège reste conditionné par un test d'entrée, mais une partie des effectifs est sécurisée, tant en ce qui concerne le volume d'élèves que leur niveau de compétence linguistique. Plus largement, l'implantation des sections internationales en collège d'éducation prioritaire favorise la diversification des écoles d'origine et diminue les stratégies d'évitement vers les établissements d'enseignement privé. À l'inverse, une mobilisation trop faible des écoles primaires fragilise la base du parcours.

En ce qui concerne la liaison collège-lycée, le choix du lycée sur la carte scolaire est stratégique pour maintenir les effectifs dans les classes et répondre aux attentes d'élèves qui ont acquis le goût d'apprendre, couplé à une volonté de réussite scolaire. Pour autant, le passage au lycée reste problématique, soit en raison de l'éloignement de la section internationale niveau lycée – éloignement géographique autant que symbolique, ressenti comme tel par les élèves et les familles –, soit en raison de l'absence de dispositif de renforcement linguistique de type section européenne ou de langue orientale (SELO) dans le lycée de secteur pour des élèves qui souhaiteraient quitter la section internationale tout en valorisant leurs acquis linguistiques.

Dans une majorité des témoignages, il est noté qu'une grande partie des élèves de SI se destinent à une orientation dans la voie générale du lycée<sup>27</sup> ; une orientation en voie professionnelle ou technologique met

---

ou quadrilingue) peut se faire également dans sa lettre de motivation ou dans la rubrique « activités et centres d'intérêt » de son dossier.

<sup>26</sup> Le bassin de vie, dans la définition de l'INSEE, est « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants », dont font partie l'enseignement et les transports. D'après les personnes auditionnées, la question du transport, pour le niveau collège, est fondamentale dans les choix opérés par les familles.

<sup>27</sup> Entre 40 et 60 % selon les données recueillies par la mission.

fin au parcours en section internationale, mais une poursuite en section européenne est possible pour certaines langues dans les voies technologique et professionnelle.

En somme, chaque étape du parcours école-collège-lycée compte pour la cohérence et la stabilité du parcours global. L'enjeu pour les collèges en éducation prioritaire consiste à la fois à élargir leur bassin de recrutement à des écoles hors secteur, et à garantir à leurs élèves une poursuite valorisante de leurs apprentissages au lycée.

### 2.1.2. La procédure de recrutement des élèves

En amont des dossiers d'inscription et de la passation des tests, l'enjeu principal est celui de la communication. Pour en garantir le succès, l'information préalable des familles et des écoles est organisée dès le début du cycle 3, en classe de CM1, pour les écoles ayant ouvert une section internationale dans la même langue de section que le collège de secteur ou avoisinant. Pour les écoles dépourvues de sections internationales, l'information aux familles intervient plus tardivement, en classe de CM2, mais tient compte du calendrier des inscriptions, déterminé par l'académie<sup>28</sup>.

Cette information prend des formes diverses : affichage du parcours sur le site internet du collège, distribution de brochures, visites d'enseignants du collège dans les écoles, voire visites d'élèves des écoles primaires au collège. La mission souligne l'implication des enseignants eux-mêmes dans ces démarches de promotion du parcours. De l'avis des chefs d'établissement, ces interventions contribuent à endiguer les départs dans les établissements d'enseignement privé qui ont lieu parfois dès le cycle 3.

L'entrée en section internationale est réglementée par le code de l'éducation et répond à l'exigence du mérite des élèves, autant qu'à celle des prérequis linguistiques. C'est ainsi que certains établissements en éducation prioritaire font le choix de ne pas faire passer de tests dans la langue de section, mais plutôt de mesurer la motivation des élèves et leur aptitude scolaire. Certaines académies proposent un test écrit commun à toutes les sections internationales, historiques et de mixité sociale, puis un entretien oral. Pour éviter l'effet intimidant, voire dissuasif, de l'examen, de nombreux établissements préfèrent à celui-ci une sélection sur dossier et sur avis du directeur d'école des candidatures d'élèves. Cette méthode induit une coordination entre les enseignants de la section et les professeurs du premier degré. Ainsi, 62 % des établissements ayant répondu à l'enquête de la mission privilégient cette méthode de recrutement (sur dossier suivi d'un entretien avec les élèves) plutôt que la réglementation qui prévoit un test d'entrée pour évaluer le niveau de langue ainsi que la motivation.

Bien que l'exigence du parcours nécessite un engagement de l'élève le plus en amont possible, certains établissements en éducation prioritaire ont prévu une passerelle d'entrée en cinquième afin de compléter les effectifs parfois trop faibles dans les langues autres que l'anglais et l'espagnol, voire tout au long de la scolarité après proposition des enseignants ou demande des familles. Ce recrutement « au fil de l'eau » s'appuie alors sur un dossier et un entretien avec les responsables de la section.

Si la majorité des établissements conditionnent l'entrée en section internationale au passage par l'élève d'un test d'admission<sup>29</sup> ou d'une intégration sur dossier, certains optent pour davantage de souplesse avec de simples rencontres avec l'élève et ses parents en amont de l'entrée en sixième pour déterminer l'appétence scolaire et la motivation. Dans ce dernier cas, les élèves disposent ensuite de deux mois pour décider s'ils restent ou non, avant de s'engager à rester sur l'ensemble des quatre années. Pour reprendre les termes d'un chef d'établissement, il s'agit d'établir « un contrat moral entre l'élève et l'établissement ». Pour la campagne de candidatures de 2022, les critères d'admission des élèves sont restés les mêmes, la DREIC souhaitant éviter de créer les conditions d'un décrochage des élèves de l'éducation prioritaire lors de leur passage au lycée et a fortiori en cycle terminal menant au BFI ; les équipes en établissement, de leur côté, ont adapté les modalités de recrutement aux réalités locales du vivier d'élèves potentiellement candidats à l'entrée dans la section. L'association des personnels de direction des établissements à sections internationales (APDESI) souligne la difficulté du recrutement lors de la première année d'existence des SI de collège.

<sup>28</sup> Une majorité des tests d'entrée en sixième se tiennent dans le courant du mois de mars ou au début du mois d'avril de l'année précédant la rentrée.

<sup>29</sup> La question de l'harmonisation académique des tests d'admission en section internationale est posée ; la DGESCO, la DREIC et l'IGÉSR ont engagé une réflexion sur ce point.

Dans toutes les académies concernées par les auditions, la proportion théorique d'élèves de secteur et hors secteur est de deux tiers pour un tiers. Dans les collèges d'éducation prioritaire, les inscriptions d'élèves hors secteur – souhaitées afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale – n'atteignent presque jamais le maximum possible. De fait, 60 % des répondants au questionnaire recrutent uniquement des élèves du secteur, en dépit des efforts de communication à l'attention des écoles en dehors du secteur. Il est cependant noté que, dans les sections les plus attractives, le quota des deux tiers / un tiers pose des difficultés lorsque sont refusés des élèves hors secteur présentant de meilleurs résultats aux tests que les élèves du secteur.

Enfin, le rôle des familles dans la consolidation d'un vivier durable est central. Si l'intérêt pour le dispositif est largement répandu, certaines familles se montrent réticentes lorsqu'il s'agit de scolariser leurs enfants dans des établissements en éducation prioritaire, même si les perspectives offertes par la section internationale sont nombreuses. Les situations d'amélioration notable de la mixité sociale restent souvent le résultat de l'adhésion des familles, attirées par l'ouverture culturelle et internationale de la section internationale. Ces familles ont des profils très divers, mais les cas de familles binationales, bilingues ou biculturelles dans la langue de section, ou encore de retour d'expatriation sont peu nombreux. La bonne information des familles est un élément déterminant pour le recrutement des élèves, parfois même pour lever la réticence des parents et la peur de l'illégitimité à intégrer un parcours réputé pour son exigence. La primauté donnée à l'apprentissage de l'anglais par certaines familles, par exemple lusophones, qui considèrent que parler le portugais à la maison est suffisant, peut aussi représenter un frein au recrutement. Dans une logique inverse, concernant la seule section ouverte pour la langue arabe, dans l'académie de Strasbourg, certains parents ont retiré leurs enfants de l'enseignement prodigué par des associations depuis que l'offre existe dans le cadre scolaire et laïque.

### 2.1.3. L'accompagnement des élèves

Pour les sections internationales, le classement de l'établissement en réseau d'éducation prioritaire n'induit aucun aménagement particulier. Aux horaires des enseignements communs s'ajoutent quatre heures hebdomadaires de langue et littérature de la section ; pour la discipline non linguistique (histoire-géographie pour toutes les sections, ou mathématiques pour les sections chinoises), la moitié de l'horaire commun est dispensée dans la langue de section. Les élèves de section internationale sont donc notamment recrutés pour leur appétence scolaire et leur niveau général, au-delà des prérequis linguistiques : ils seront, en effet, amenés à travailler plus que les autres élèves, avec des emplois du temps qui ne permettent que rarement d'y ajouter des heures d'accompagnement personnalisé.

Les seuls besoins constatés dans la majorité des établissements relèvent de la continuité pédagogique du cycle 3, d'une part, et du travail personnel de l'élève, d'autre part. Sur le premier point, le dispositif EMILE<sup>30</sup> dans les écoles du secteur est un levier favorable. Le travail inter-degrés contribue effectivement à la cohérence et à la progressivité des apprentissages sur le cycle 3, au bénéfice de la réussite des élèves dès leur entrée en sixième. Concernant le travail personnel de l'élève, les inspections territoriales recommandent qu'il soit amorcé sur le temps scolaire. Cependant, les attentes de l'enseignement dans la langue de section ne permettent pas toujours de cantonner ce travail personnel sur le temps scolaire, et des devoirs à la maison sont fréquemment donnés. Une attention particulière doit être portée sur ce point lors des formations dédiées aux enseignants de section internationale.

Il est par ailleurs prévu un accompagnement particulier des élèves pour une mise à niveau soit vers la langue de section, soit vers la langue française<sup>31</sup>. Dans certaines situations, fréquentes dans les académies ultramarines ou dans les établissements accueillant des élèves issus de zones de crise (par exemple, dans le cadre de l'accueil d'élèves ukrainiens ou syriens), les établissements ont la possibilité de mettre en place un accompagnement en Français langue étrangère (FLE).

<sup>30</sup> Le dispositif EMILE, dans le premier degré, qui consiste à associer à l'enseignement de la langue vivante des temps d'enseignement de différents domaines (arts, éducation physique, mathématiques, etc.) dans la langue étrangère, est porté, là où il existe, par la circonscription, la direction d'école et l'équipe pédagogique avec l'appui des conseillers pédagogiques départementaux (CPD) ou de circonscription (CPC). Ce dispositif constitue un parcours linguistique renforcé dont la continuité doit être assurée en collège puis en lycée.

<sup>31</sup> « En outre, le chef d'établissement ou le directeur d'école peut organiser des enseignements particuliers destinés à réaliser la mise à niveau en français des élèves étrangers et en langues étrangères des élèves français. » (code de l'éducation : Sous-section 1 : Les sections internationales. Article D. 421-134).

En revanche, la grande majorité des établissements font le choix de ne pas inclure les SI aux dispositifs d'accompagnement personnalisé (AP). Dans le cas spécifique des SI de langue anglaise, une difficulté récurrente est l'écart de niveau en anglais du tronc commun à partir de la cinquième<sup>32</sup>. Pour répondre à cette difficulté, les enseignants mettent en place des modalités de différenciation pédagogique, notamment pour la pratique orale. Un autre dispositif particulier contribuant à l'accompagnement individualisé des élèves, en particulier dans la pratique orale, est le programme des assistants de langue vivante. Plusieurs établissements promeuvent des pratiques de co-enseignement, en lien avec ceux-ci. Ce travail en équipe, par petits groupes, permet de mieux entraîner aux compétences langagières. Un tel accompagnement des élèves, associé à la stabilité de l'équipe pédagogique et au suivi des élèves tout le long d'un même parcours, contribue à l'attractivité du dispositif et, *ipso facto*, des établissements qui le proposent.

Nonobstant la qualité de cet accompagnement, il est parfois noté un essoufflement de certains élèves à partir de la classe de quatrième, causé majoritairement par les différences d'emplois du temps avec les élèves hors section. Les enseignants coordinateurs des SI jouent un rôle important dans l'accompagnement de ces élèves sujets à une perte de motivation, ce qui permet en règle générale la mise en place d'une remédiation et le maintien de l'élève dans la SI. De rares cas ont été rapportés à la mission d'un engagement peu satisfaisant des enseignants dans la vie de la SI, en lien avec une absence d'accompagnement des élèves dans leurs projets culturels. L'ouverture culturelle est pourtant une composante essentielle de la SI, avec des activités dans l'établissement (webradios<sup>33</sup>) et en dehors (lecture, expositions, cinéma, théâtre, mobilités).

En cas d'abandon, les élèves sont encouragés à continuer leur apprentissage de la langue en LV2 lorsqu'il s'agit de langues autres que l'anglais, d'où l'importance de proposer la langue de section en LV2. Ces abandonnements restent rares.

#### 2.1.4. L'aval : tenir la promesse du parcours jusqu'au BFI

Le choix du lycée constitue de manière certaine un élément déterminant dans l'attractivité du dispositif de section internationale aux yeux des familles, dès l'inscription au collège sinon dès l'école, et dans la poursuite du parcours.

Afin de construire cet aval, de nombreux établissements interrogés commencent à travailler avec les lycées dès la classe de quatrième, en organisant notamment des visites par des élèves de seconde pour présenter la SI du lycée. Il semble utile, en effet, d'encourager les élèves à se projeter vers la poursuite en SI, en réduisant la distance symbolique qui les sépare du lycée, surtout lorsque celui-ci n'est pas le lycée de secteur. Cela est particulièrement pertinent dans les deux cas de figure suivants : soit d'un lycée considéré comme prestigieux voire « élitiste » que certains élèves issus de l'éducation prioritaire perçoivent comme « hors d'atteinte » ; soit d'un lycée perçu par les élèves et les familles comme peu attractif, en dépit d'une offre de formation qui s'inscrit dans la continuité de la SI du collège (section internationale de seconde puis BFI). La continuité de parcours et l'objectif de mixité sociale peuvent être mis à mal par l'autocensure des élèves mais aussi par l'existence, en aval de la section de collège, d'une section internationale de lycée implantée de plus longue date et très sélective.

De nombreux principaux interrogés ont partagé leur inquiétude face à une continuité de parcours linguistique renforcé vers le lycée qui reste à consolider, dans l'objectif de maintenir l'attractivité de leur propre SI de collège. Afin de pallier le problème de l'éloignement géographique et des difficultés de transport (au-delà de trente minutes de trajet, peu d'élèves feront le choix de l'établissement), plusieurs chefs d'établissement souhaiteraient qu'au minimum le lycée de secteur propose une SELO dans la langue de la section ou, dans le cas de l'allemand, de l'espagnol et de l'italien, un Abibac, un Bachibac ou un Esabac.

La cohérence de l'offre de langues et de parcours renforcés sur le territoire de la SI de collège, qui relève de la commission académique pour l'enseignement des langues vivantes (CALVE)<sup>34</sup>, est donc déterminante pour

<sup>32</sup> L'un des chefs d'établissement auditionnés souligne que certains élèves de SI atteignent en fin de 6<sup>e</sup> un niveau de maîtrise linguistique proche de celui d'élèves de 3<sup>e</sup>. Le poids de l'enseignement de la langue et en langue en section internationale permet ces progrès remarquables.

<sup>33</sup> Page Éduscol consacrée aux usages pédagogiques de la webradio : <https://eduscol.education.fr/1092/usages-pedagogiques-de-la-webradio> (dernière consultation le 4 avril 2025).

<sup>34</sup> « Cette commission est chargée de veiller à la diversité de l'offre de langues, à la cohérence et à la continuité des parcours de langues proposés, de diffuser une information aux établissements, aux élus, aux parents et aux élèves sur l'offre linguistique,

la continuité du parcours de l'élève et pour la pérennité de la section. L'existence, pour une même langue, de dispositifs présentant différents degrés d'exigence et d'investissement, de la DNL hors SELO à la section internationale ou binationale, en passant par les SELO de lycées, non seulement garantit la continuité de parcours pour l'élève qui s'est engagé dans un dispositif renforcé mais permet également des passerelles à différents niveaux de la scolarité, pour les élèves de SI qui souhaitent quitter le dispositif ou pour des élèves qui souhaitent le rejoindre.

**Préconisation n° 1:** En prenant appui sur la CALVE et sur le service académique d'information et d'orientation (SAIO), organiser la continuité des parcours linguistiques et les faire connaître, à l'échelle académique et infra-académique, en ciblant les territoires bénéficiaires de politiques éducatives en faveur de l'égalité sociale et scolaire.

**Préconisation n° 2 :** Développer les sections internationales dans le premier degré, en cohérence avec la carte des langues, prioritairement en amont d'une section internationale de collège, de façon à offrir aux élèves toutes les chances de continuité de parcours et d'obtention du BFI.

## 2.2. La ressource humaine : facteur d'attractivité ou d'instabilité du parcours

Les chefs d'établissement soulignent unanimement auprès de la mission l'importance à accorder à la qualité du recrutement car sur elle repose la viabilité de la section et son rayonnement, voire une nouvelle identité de l'établissement ainsi valorisé. Ils donnent également la priorité, par le soutien qu'ils apportent aux équipes, à la stabilité des personnels enseignants car tout départ précoce ou imprévu tend à déstabiliser la section et à modifier la nature ou la portée de projets entamés pour plusieurs années. Les remplacements de personnels, en langue de section ou en histoire-géographie, ou encore en mathématiques pour les sections de langue chinoise, sont complexes à organiser, compte tenu du profil spécialisé requis ainsi que du statut du remplaçant (parfois nommé sur plusieurs établissements ou intervenant en heures supplémentaires dans le cadre d'un service alors très alourdi, etc.).

### 2.2.1. Le défi du recrutement et du maintien des enseignants

Il revient à l'inspection générale de procéder à la sélection des candidats dans le cadre du mouvement spécifique national (SPEN) des sections internationales, en prenant en compte l'avis porté par les IA-IPR, qui ont une bonne connaissance du vivier d'enseignants de leur académie, ainsi que celui du chef d'établissement où le poste est déclaré à pourvoir. Il n'est pas rare, par ailleurs, que le chef d'établissement réponde à des demandes d'entretiens de candidats qui souhaitent s'informer sur les conditions de travail qui les attendent (environnement et population scolaires, projet d'établissement, équipes en place, etc.).

Si les postes en sections internationales bénéficient d'une réelle attractivité auprès des enseignants, qui peuvent y présenter leur candidature<sup>35</sup>, pour leur localisation et leur réputation d'excellence – habituellement installées dans le centre des villes de moyenne et grande taille –, les postes dans les SI dites de mixité sociale – situées dans des secteurs géographiques moins attractifs ou plus isolés, suscitent un moindre intérêt. Ces sections étant moins connues que les sections implantées de plus longue date, il arrive que l'attribution du poste soit renvoyée à la rentrée suivante, faute de candidatures, si l'information de la création de la section internationale n'a pas été suffisamment diffusée.

À quelques exceptions près cependant, ces postes sont pourvus et attirent des enseignants qui postulent parce qu'ils ont l'expérience de l'éducation prioritaire, parce qu'ils ont participé à la création de la section ou encore parce qu'ils y voient la possibilité d'une première affectation sur poste à profil. De nombreux CV font état de qualifications académiques de haut niveau (titres et diplômes universitaires français et étrangers, certification complémentaire pour les candidats en histoire-géographie) et d'expériences professionnelles préalables remarquables.

---

d'actualiser cette offre en fonction des besoins identifiés et de vérifier l'adéquation de l'offre de langues avec les spécificités locales. » – Article D. 312-24 du code de l'éducation.

<sup>35</sup> Professeurs titulaires certifiés ou agrégés, dont les qualités pédagogiques ont été reconnues et qui peuvent eux-mêmes attester d'un parcours – en tant qu'élève, étudiant ou enseignant – dans le ou les pays de la langue de section, recrutés par le mouvement national spécifique (SPEN) des sections internationales, ou enseignants contractuels recrutés par l'académie sur la base de critères semblables à ceux du mouvement SPEN.

L'ensemble du dossier de demande d'un poste en section internationale de mixité sociale ne diffère pas dans sa forme d'un dossier de candidature pour une section internationale conventionnelle, mais une attention particulière au moment de l'arbitrage des candidatures est portée sur la préparation du candidat à une prise de fonctions dans un établissement aux caractéristiques marquées, liées en particulier à l'hétérogénéité scolaire et à la difficulté sociale, y compris au sein du groupe d'élèves inscrits en SI. La compétence disciplinaire autant que la juste compréhension des enjeux de l'éducation prioritaire sont au centre du recrutement dans ces sections qui requièrent, entre autres qualités, des compétences didactiques et pédagogiques, une vision positive, une capacité d'innovation, un esprit d'initiative et de dialogue, ainsi que la capacité à travailler en équipe. En regard à un enseignement de langue et culture étrangère à forte coloration internationale, une aptitude à organiser des projets de mobilité et des partenariats internationaux est également prise en compte.

Le taux de pression en général élevé vis-à-vis de ce type de poste mis au recrutement ne doit pas faire oublier quelques difficultés à les pourvoir relevées par la mission. Il arrive en effet que des enseignants à l'origine de la construction du projet de section internationale dans leur établissement renoncent à se porter candidats alors qu'ils assurent les enseignements spécifiques de SI dans leur collège, afin de ne pas perdre *ipso facto*, s'ils sont affectés sur le poste SPEN, des points d'ancienneté patiemment accumulés, alors même qu'ils ne changeraient pas d'établissement. Leur dossier en serait affaibli pour une demande de mutation ultérieure au mouvement intra ou interacadémique. Cet obstacle perçu par les enseignants en charge de la SI conduit parfois les chefs d'établissement à ne pas demander la création d'un poste SPEN.

Par ailleurs, le candidat affecté sur un poste en SI en éducation prioritaire rencontre parfois des difficultés originellement imperceptibles telle que la charge de travail qui augmente au fil des rentrées (4 heures de service la première année, et 4 heures de plus à chaque rentrée jusqu'à 16 heures en fin de parcours)<sup>36</sup>. Des chefs d'établissements signalent des cas d'abandon précoce chez les enseignants récemment affectés.

En histoire-géographie, la certification complémentaire met en confiance les enseignants qui en sont titulaires et qui assurent les cours de DNL en SI. Le nombre relativement faible des candidatures d'enseignants aux postes en SI au sein des collèges de mixité sociale peut, ici ou là, constituer une difficulté, de même que la rareté des enseignants d'histoire-géographie détenteurs de la certification complémentaire dans la langue de section concernée susceptibles d'être sollicités pour l'ouverture d'une SI. Comme l'enseignement de langue et littérature, l'enseignement de la DNL dans ces collèges d'éducation prioritaire peut paraître moins attractif que son équivalent en lycée, bien développé dans la voie générale avec les sections européennes (SELO), les baccalauréats binational (Abibac, Bachibac, Esabac) et les classes menant au baccalauréat français international (BFI).

Le poste partagé entre le collège et le lycée peut constituer aussi un frein car non seulement il multiplie les niveaux d'enseignement, mais il constraint également les enseignants à des déplacements parfois complexes entre deux voire trois établissements, ce qui alourdit leur emploi du temps. Il en va de même pour l'enseignement de la DNL mathématiques en chinois (à Bordeaux, par exemple) dont les sept niveaux de cours de section internationale sur deux établissements, de la sixième à la terminale, sont assurés par un seul professeur. Cours, accompagnement individualisé des élèves, concertation, réunions diverses, évaluations, examens blancs, animation de la section, auto-formation, déplacements, représentent alors un défi particulièrement complexe et un emploi du temps décrit comme peu confortable.

En marge du recrutement national (SPEN) sur postes fléchés, le recrutement académique (SPEA) constitue une variable d'ajustement dans un nombre réduit d'établissements.

Les témoignages recueillis par la mission montrent les points de fragilité en matière de ressource humaine : les mutations, les désistements, ou encore les congés auxquels les personnels ont droit constituent des difficultés compte tenu de la rareté des profils recherchés (qu'il s'agisse de la langue ou de la DNL) dans les territoires concernés. Plus la section est isolée – par rapport à l'offre existante en amont et en aval –, plus il lui est difficile de faire face aux imprévus en matière de ressource humaine. Dans la mesure où un dispositif renforcé telle qu'une section internationale est, dans le meilleur des cas, alimenté par les structures

---

<sup>36</sup>Certains chefs d'établissement, lorsque la ressource humaine est disponible, répartissent les heures sur deux enseignants de langue et un enseignant d'histoire-géographie, considérant que l'équipe ainsi formée est bénéfique au fonctionnement de la section.

présentes en amont, la ressource humaine est nécessaire pour faire vivre l'ensemble de l'offre sur le territoire.

**Préconisation n° 3 :** Mettre en œuvre, en lien avec les corps d'inspection des premier et second degrés, une politique de développement professionnel des professeurs (de langues vivantes et de DNL) susceptibles de prendre en charge des enseignements dans le cadre d'un dispositif linguistique renforcé, afin de pouvoir compléter et conforter le recrutement effectué au titre du mouvement spécifique national (SPEN) des sections internationales ou les affectations issues de la mise à disposition de personnel enseignant par les pays partenaires.

## 2.2.2. Les enjeux de la formation des enseignants et de l'accompagnement des équipes

**Des modalités de formation insuffisantes pour l'instant.** Les enjeux liés à l'enseignement en section internationale et la spécificité du parcours ou des épreuves de sections internationales et des classes menant au BFI sont rarement abordés dans la formation initiale des enseignants, et l'offre de formation dédiée à ce domaine d'enseignement en académie dépend du nombre de sections et de personnels concernés. Dans les établissements auditionnés, rares étaient les professeurs ayant bénéficié d'une formation spécifique à l'ouverture de la section dans leur établissement.

Les réponses au questionnaire administré par la mission décrivent différentes modalités de formation : il peut s'agir d'actions de formation inscrites au plan académique de formation (PAF) ou, plus rarement, d'informations obtenues auprès du partenaire de référence de la langue de section<sup>37</sup> ; parfois, des réunions sont organisées par l'inspection pédagogique régionale pour amorcer un partage de pratiques et une réflexion sur les épreuves du DNBI. Certains enseignants ont pu, par ailleurs, se rapprocher de collègues déjà engagés en SI, en éducation prioritaire ou en dehors, et organiser des échanges à distance ou des observations de cours. De nombreuses questions demeurent cependant, concernant le niveau attendu aux examens<sup>38</sup>, le juste degré d'exigence à appliquer dans les enseignements spécifiques, la progression à mettre en place, etc.

L'hétérogénéité scolaire est fréquemment citée dans les auditions comme source d'interrogation pour les enseignants car les écarts de niveaux, habituels dans les classes de collège, peuvent être plus marqués dans le contexte de la section internationale, laquelle peut réunir des élèves natifs et non natifs et faire cohabiter – et c'est même là tout l'enjeu de la création de SI en éducation prioritaire – des élèves aux profils sociaux et culturels différents. Ces élèves sont décrits par les interlocuteurs de la mission comme meilleurs en langue mais aussi, souvent, comme éléments moteurs dans les autres disciplines.

Les réponses au questionnaire envoyé par la mission à l'ensemble des collèges d'éducation prioritaire offrant une SI montrent que 62 % des établissements (parmi ceux qui ont répondu) répartissent les élèves de SI en plusieurs divisions, ce qui est fortement recommandé pour éviter l'effet « filière d'excellence » au sein de l'établissement, qui irait à l'encontre de l'objectif recherché d'amélioration de la mixité sociale<sup>39</sup>. Lorsque les élèves sont réunis en une seule division, l'argument principal avancé est la difficulté d'élaboration des emplois du temps afin de permettre à ces élèves de se retrouver pour les enseignements spécifiques de langue et littérature ainsi que de DNL. Dans un plus petit nombre de cas, la raison avancée est le souhait d'éviter l'hétérogénéité de niveaux sur l'ensemble des disciplines, de favoriser la cohésion et le sentiment d'appartenance, toutes raisons fortement soutenues par les familles.

<sup>37</sup> Les sections internationales de langue anglaise sont suivies par des associations diversement connues des enseignants des sections internationales récemment ouvertes : ASIBA (Association des sections internationales britanniques et anglophones) et AAMIS (Association des sections internationales américaines), qui proposent des formations pour les enseignants de sections internationales anglophones. De leur côté, les chefs d'établissement peuvent adhérer à l'APDESI, l'association des personnels de direction des établissements à sections internationales, mais la démarche n'a été encore que peu suivie par les principaux de collège.

<sup>38</sup> Les examens propres au parcours international sont l'option internationale du DNB (DNBI), que les élèves de troisième peuvent choisir de passer ou pas et le baccalauréat français international (BFI) pour les lycéens inscrits en BFI au cycle terminal.

<sup>39</sup> « Les dispositions relatives à l'organisation générale des établissements, au déroulement de la scolarité, notamment en ce qui concerne la répartition des élèves dans les classes ou les groupes, au règlement intérieur et à la participation des parents d'élèves s'appliquent aux sections internationales. L'organisation des emplois du temps de l'ensemble des classes de l'établissement permet de regrouper les élèves des sections internationales pour les enseignements qui leur sont propres. » (code de l'éducation : Sous-section 1 : Les sections internationales. Article D. 421-136). Or, 38 % des établissements ayant répondu au questionnaire de la mission renoncent à répartir – ou choisissent de ne pas répartir – les élèves de SI sur plusieurs divisions.

Les enseignants mis à disposition par les partenaires étrangers ont besoin de formation lorsqu'ils sont affectés en sections internationales. Dans plusieurs langues, les services éducatifs des ambassades des pays partenaires mettent en place des stages en début d'année pour le bénéfice des professeurs en détachement affectés aux enseignements qui les concernent dans les SI historiques de collège et de lycée, en particulier ceux du BFI dont la mise en place est très récente. Ils y associent parfois quelques enseignants de SI relevant du ministère français, mais la question de l'enseignement dans l'éducation prioritaire n'y semble pas spécifiquement abordée. Une formation spécifique nationale ou interacadémique serait de nature à préparer les enseignants de SI, à les orienter dans la variété des situations de l'éducation prioritaire et à les guider dans les ressources pédagogiques et didactiques possibles. L'ordre assez dispersé des débuts laisse place à une organisation progressive ; l'intérêt de formations académiques interlangues fait son chemin afin de consolider les pratiques en éducation prioritaire et d'en améliorer l'efficacité et afin de rassurer les équipes sur la bonne orientation de leurs enseignements de langue et de DNL.

**Le rôle de l'IA-IPR et du chef d'établissement.** Les témoignages recueillis par la mission montrent l'importance, pour la bonne installation et le bon fonctionnement de la section, de l'action concertée des IA-IPR et des chefs d'établissement, en lien avec les DASEN, les IEN des circonscriptions concernées, les coordonnateurs de réseaux REP ou REP+ et les directeurs des écoles susceptibles de présenter des élèves à l'entrée de la SI. Les IA-IPR de langues participent aux échanges entre enseignants, qu'ils mettent en place dans le cadre des liaisons interdegrés (écoles-collèges et collèges-lycées), et entretiennent une dynamique de progression dans les compétences professionnelles des professeurs engagés dans les SI des réseaux d'éducation prioritaire (organisation de la passation de certification complémentaire pour les enseignants de discipline non linguistique, observation d'épreuves orales du Diplôme national du brevet international, etc.). Dans la plupart des académies, les IA-IPR de langues vivantes et de DNL organisent suffisamment tôt dans l'année (surtout lorsque la SI vient d'ouvrir) une journée de formation à l'attention des enseignants des SI de collège, soit par langue lorsque l'effectif de chacune est suffisant, soit en interlangues, où l'on rappelle les objectifs communs et l'enjeu de l'enseignement de la littérature en langue de section et de l'histoire-géographie, voire des mathématiques pour les sections internationales de chinois.

Les IA-IPR de langues et d'histoire-géographie se rendent également dans les établissements pour accompagner au plus près les enseignants, individuellement et collectivement. Ils se rendent dans les classes pour des visites-conseil, rencontrent les chefs d'établissement, se tiennent informés des évolutions (effectifs des groupes, situation des ressources humaines, résultats aux évaluations, climat scolaire, projets de classe de tous ordres, politique d'ouverture à l'international, mise en réseau des sections à l'échelle académique ou interacadémique), peuvent apporter leur conseil pour l'équipement matériel (bibliothèque, supports de travail divers), en lien avec les adjoints gestionnaires ou secrétaires généraux et les chefs d'établissement, ces deux catégories de personnels étant particulièrement à l'écoute des besoins exprimés. Dans toutes les académies, les inspecteurs invitent les enseignants à perfectionner leur enseignement de la DNL en organisant une formation spécifique aux épreuves de la certification complémentaire dont le bénéfice vaut pour tous les niveaux d'enseignement.

IA-IPR, chefs d'établissement et enseignants constituent généralement un collectif solide pour l'implantation et le développement d'une section internationale dans un réseau d'éducation prioritaire. Il arrive ponctuellement que l'un des membres de ce pilotage commun soit plus effacé, voire insuffisamment présent ; la section ne parvient pas alors à acquérir la vigueur attendue et peut même craindre pour sa pérennité, sentiment exprimé auprès de la mission par certains des principaux auditionnés.

**L'appui des services académiques.** D'une façon générale, les établissements reçoivent également l'appui des délégués académiques – et de région académique – aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC et DRAREIC), essentiellement dans le domaine de la construction de partenariats avec l'étranger ou de l'organisation de stages ou voyages d'étude pour les enseignants<sup>40</sup> et, ponctuellement, celui des consulats et services diplomatiques. Dans certaines académies, ces instances participent systématiquement aux réunions de rentrée des collèges et proposent d'elles-mêmes un accompagnement vers les formations internationales et les partenariats pour les enseignants des écoles, des collèges et des lycées porteurs de sections internationales.

<sup>40</sup> Les DAREIC et DRAREIC font la promotion de la mobilité, tant physique avec le programme Erasmus+ que virtuelle avec l'action eTwinning, dont les sections internationales peuvent bénéficier aux enseignants comme aux élèves.

L'appui régulier dont bénéficient les collèges et les équipes engagées dans la section internationale est nécessaire depuis le moment où la décision d'ouvrir ces sections en réseaux d'éducation prioritaire a été prise ; à quelques exceptions près, les chefs d'établissement auditionnés ont détaillé le soutien que reçoit le collège de la part des cadres académiques. Les sections qui se trouvent en difficulté sont souvent celles qui reçoivent trop peu d'attention ou autour desquelles la synergie entre tous les acteurs n'est pas suffisante.

### **2.2.3. Le numérique, élément facilitateur de la communication**

S'agissant d'une nouveauté au sein de l'éducation prioritaire, l'implantation des SI a engendré des interrogations légitimes à plusieurs niveaux : au sein des communautés éducatives des collèges concernés directement par leur implication dans le dispositif, mais aussi des établissements à proximité, voire quelque peu éloignés.

Les collèges voisins des secteurs public et privé, potentiellement inquiets de voir une partie de leur vivier d'élèves porter leur choix sur un autre établissement subitement mis en lumière, les écoles du secteur et hors secteur devant diffuser l'information d'une possibilité nouvelle d'orientation, ainsi que les lycées avoisinants susceptibles d'être impliqués au terme du parcours SI de collège, en somme l'ensemble des établissements de périmètres géographiques parfois étendus, ont, selon les cas, cherché à s'informer sur la mise en place du dispositif ou reçu des informations de la part du collège.

Les élèves et leurs familles, les enseignants, les équipes de direction des établissements ont pu trouver des informations diversement développées sur des sites internet. Si la présentation des SI en collège et en lycée existe depuis longtemps sur les sites institutionnels tels qu'Éduscol ainsi que sous le portail « langues vivantes » de la plupart des plateformes académiques, elle n'est apparue que de façon progressive sous la bannière de l'éducation prioritaire. Les collèges ont alimenté leurs sites pour répondre aux nombreuses demandes sur l'organisation des classes et du parcours, sur le recrutement des élèves, sur les implications d'une inscription en SI, sur la poursuite d'études au lycée, voire dans le supérieur, et ont transmis des informations fiables et actualisées. C'est le cas de la plupart des collèges concernés. Ce recours au numérique n'exclut en rien l'organisation de réunions d'information publiques, mais a pu mettre à disposition tous les éléments essentiels du dispositif.

Au-delà des échanges de pratiques concernant essentiellement les enseignants, on trouve sur les divers espaces numériques développés par les académies (« *padlets* » ou journaux numériques, par exemple) des témoignages d'élèves présentant la section et ses activités en classe et hors la classe, assortis de matériel pédagogique et didactique ainsi que de photos (clubs de théâtre, danse, musique, concours d'affiches, célébrations diverses et photos des mobilités dans les pays de la langue étudiée). La promotion des sections est donc largement assurée et partagée par le recours au numérique et favorise également la mise en réseau de sections de différentes académies, contribuant ainsi à la meilleure intégration sociale du dispositif d'éducation prioritaire, voire à son attractivité au-delà du périmètre géographique REP ou REP+.

## **2.3. Le rôle déterminant de l'écosystème autour de la section internationale en réseau d'éducation prioritaire**

L'implantation d'une SI dans un collège en éducation prioritaire mobilise d'abord les équipes académiques et les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Le parcours linguistique et la montée progressive des élèves permettent de consolider une logique vertueuse au niveau du territoire. Toutefois, pour aller plus loin dans la valorisation du dispositif, ce sont des alliances éducatives qui doivent être mobilisées, notamment pour l'ouverture internationale et l'ouverture culturelle des élèves.

De nombreux établissements interrogés ont évoqué la question du voyage scolaire et des problématiques qu'elle soulève pour les familles. Une part importante de la réussite du projet relève de sa stabilité dans le temps, avec un financement pérenne, notamment grâce à des subventions des collectivités territoriales. En revanche, la réalité socio-économique dans le réseau d'éducation prioritaire pose des difficultés pour l'accueil des partenaires étrangers par les familles d'élèves. Ainsi, la mission souligne une fois de plus l'implication des équipes enseignantes, qui organisent l'hébergement dans des tiers-lieux avec le soutien, parfois, des collectivités locales.

Ces alliances éducatives ont un rôle à jouer non seulement pour la mobilité entrante et sortante, mais aussi dans le quotidien pédagogique et la contribution à la bonne qualité du climat scolaire : les associations de

quartier et les éducateurs spécialisés jouent ici un rôle prépondérant comme cela a été rapporté par un collège de l'académie de Bordeaux, avec une « complémentarité entre l'intra-muros et l'extra-muros ». De même, la mission a pu noter l'importance de la part collective du Pass culture dans le financement des projets culturels des élèves en SI ou de l'achat de livres dans la langue de section. Le financement des projets de la SI provient aussi dans certains cas de la cité éducative – tel est le cas pour un collège de l'académie de Poitiers.

À la mobilisation de l'écosystème éducatif s'ajoute parfois, selon les chefs d'établissement auditionnés, celle des parents d'élèves, notamment par les réseaux sociaux avec la création de « groupes » dédiés. Ces groupes informels contribuent à la communication autour de la SI. En effet, si la presse locale ne manque pas de publier des articles sur les SI lors de ses « grands moments » (une ouverture, un voyage à l'étranger), l'écosystème, au quotidien, doit aussi son dynamisme à l'engagement des parents d'élèves, rassemblés ou non en association.

En fonction de chaque académie et des acteurs en présence, plusieurs établissements interrogés ont montré comment la SI met à profit, au bénéfice des élèves, les potentialités des territoires, en lien avec des lieux culturels comme des musées, des bibliothèques, des théâtres ou des cinémas, ou des lieux d'enseignement supérieur, comme les universités à Avignon, Montpellier, Poitiers, Rennes ou encore La Rochelle. Le stage obligatoire de troisième de « découverte du monde économique et professionnel » a plus rarement été cité lors des auditions, ce qui pourrait constituer un axe d'amélioration en lien avec l'ouverture internationale des économies locales portée par les chambres de commerce et d'industrie.

Enfin, au cœur même de l'établissement, les centres de documentation et d'information ainsi que les professeurs documentalistes se mobilisent pour développer une véritable « culture internationale » dans l'ensemble de l'établissement et au bénéfice de tous les élèves. Cette dernière dimension permet de renforcer la mixité sociale et scolaire de ces collèges. C'est précisément ce que permet le « Quart d'heure de lecture » promu par le Centre national du livre et qui a été utilisé à profit par un collège de l'académie de Lyon, pour encourager la lecture dans la langue de section, en lien avec les professeurs de français. Ce lien entre dispositifs éducatifs et culturels a également été identifié sur la période des vacances, avec « Vacances apprenantes » et des « Chasses au trésor » linguistiques proposées à l'extérieur de l'établissement, en partenariat avec les acteurs culturels du territoire.

Les SI participent à l'élaboration d'un parcours global de l'élève, de l'école au post-bac, où formation sur le temps scolaire et projets de l'élève – notamment les voyages à l'étranger – s'enrichissent mutuellement. Grâce à l'appui de l'académie, l'engagement d'une pluralité d'acteurs sur le territoire d'implantation ainsi que la reconnaissance dont bénéficient les élèves engagés dans ce parcours exigeant contribuent à développer, chez les élèves, une meilleure compréhension des enjeux internationaux, à renforcer leur confiance en soi et à les encourager à une orientation ambitieuse. Pour les principaux de collège auditionnés, le bilan, que ce soit sur la solidité du parcours en section internationale, sur la cohérence de l'offre, notamment en aval du collège ou sur le rayonnement du dispositif à l'échelle du collège (et peut-être même d'un périmètre plus large), sera plus précis et plus complet lorsque la première cohorte aura passé le DNB et, le cas échéant, le DNBI, et que les collégiens auront reçu leur affectation en lycée.

Face à cette image d'un écosystème dynamique et favorable à l'ambition scolaire, certaines sections internationales (et les équipes qui les portent) parmi celles que la mission a étudiées, paraissent particulièrement isolées, au sein de l'établissement parce que la section est l'unique dispositif d'excellence qui y est mis en œuvre, au sein du territoire parce qu'elle est peu connue ou perçue comme difficile d'accès (du fait des transports ou de la sélection opérée), ou au sein de l'académie parce qu'elle a été ouverte dans un secteur où les dispositifs d'excellence sont rares. Afin d'assurer la cohérence du parcours de l'élève sur l'ensemble du territoire concerné et de garantir une politique de recrutement en faveur de la mixité sociale, il apparaît nécessaire par conséquent, et surtout pour les établissements dont la section se sent isolée, de renforcer la coordination locale.

### **3. L'impact de la création d'une section internationale de collège en éducation prioritaire**

#### **3.1. L'effet perçu sur les élèves : motivation et émulation**

L'ouverture de sections internationales dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire (REP et REP+) a des effets notables sur l'engagement scolaire des élèves et sur le climat scolaire. Les témoignages recueillis indiquent que ces sections ne se limitent pas à une amélioration du niveau académique mais favorisent également un renouveau dans le rapport des élèves à l'école, contribuent au renforcement de leur estime de soi et ouvrent des perspectives inédites en termes d'émulation collective et d'ouverture culturelle.

##### **3.1.1. Estime de soi, ambiance de classe et climat scolaire améliorés**

Les effets des sections internationales dépassent largement les aspects académiques. La SI joue également un rôle central dans l'amélioration de l'estime de soi des élèves. Dans un collège de l'académie de Créteil, des projets valorisants, tels que des conférences et des événements internationaux, nourrissent la fierté des élèves et renforcent leur sentiment d'appartenance à la communauté scolaire. Dans les témoignages reçus par la mission pour l'ensemble des SI, l'amélioration du climat scolaire est proportionnelle à la capacité de la section à « diffuser » à l'échelle de l'établissement et à s'associer à d'autres groupes pour conduire des projets. Au sein du groupe d'élèves inscrits en SI, presque tous les interlocuteurs de la mission soulignent la qualité du climat dans les cours.

Cette amélioration du climat de classe est souvent associée à une dynamique d'entraide et de soutien mutuel entre les élèves. Ils partagent un objectif commun, celui de réussir ensemble dans un cadre valorisant, propice à l'échange et à la coopération. Le principal d'un collège de l'académie de Lille souligne que les projets pédagogiques de la SI favorisent entraide et remédiation bienveillante entre pairs, développement du travail collaboratif et autonomie des élèves. Toutefois, ces effets positifs doivent être soigneusement encadrés pour éviter les risques de distinction excessive des élèves de la SI, d'entre-soi manifeste ou de surcharge de travail<sup>41</sup>.

##### **3.1.2. Une motivation accrue et une dynamique d'apprentissage renforcée**

La plupart des retours d'expérience montrent que l'ouverture d'une section internationale provoque un regain de motivation parmi les élèves. Ce dispositif, avec ses exigences pédagogiques élevées, constitue une source d'émulation et d'engagement. À Grenoble, dans le collège d'éducation prioritaire où une SI a été implantée, les élèves investissent pleinement leur parcours scolaire, grâce, notamment, à un accompagnement individualisé en méthodologie et en expression orale. Ce soutien leur permet de progresser en autonomie et dans la régularité de leurs apprentissages. Ce phénomène est aussi observé à Clermont-Ferrand ou à La Rochelle, où les élèves de SI affichent des résultats scolaires en nette progression.

Dans les collèges où le profil social des élèves n'a pas évolué, les effets positifs se ressentent sur l'émulation à l'œuvre dans la classe, lorsque les élèves de SI sont répartis sur au moins deux divisions. La principale d'un collège de l'académie de Nice note que les élèves de la SI se démarquent, non pas par un profil social plus favorisé, mais par « un investissement fort dans les instances et dans les activités proposées ». Lorsque la SI attire des élèves hors secteur comme dans plusieurs collèges de l'académie de Créteil, l'effet positif de la mixité sociale dans la SI se fait particulièrement sentir. Ce rapprochement de profils différents se transforme en levier de réussite grâce à des projets collaboratifs et à une dynamique collective renforcée. Les élèves se projettent alors vers des horizons plus lointains, intégrant l'idée de parcours d'excellence.

Dans de nombreuses auditions, ces constats positifs de motivation, d'émulation et de progrès dans les apprentissages sont corrélés à la présence de la section internationale, mais le constat vaut aussi pour la section sportive lorsqu'il y en a une. Dans les collèges où la SI cohabite avec une section sportive, les chefs d'établissement notent des effets comparables en termes de motivation entre les deux dispositifs, et un effet d'entraînement de la présence des élèves engagés dans ces sections sur leurs classes respectives. L'adhésion à un projet spécifique de long terme (sur les quatre années du collège, voire plus), quel qu'il soit, est

<sup>41</sup> La surcharge des emplois du temps et la fatigue accumulée peuvent affecter négativement l'expérience des élèves, comme le soulignent certains chefs d'établissement. La surcharge de travail peut affecter les élèves comme les professeurs de sections internationales.

présentée par les principaux comme un gage de motivation et de réussite pour les élèves inscrits dans le dispositif et de dynamique positive à l'échelle de l'établissement.

Comme le fait remarquer l'une des principales auditionnées dans l'académie de Lyon, qui veille à ce que tous les élèves d'un niveau bénéficient d'un projet, « la SI fait partie d'un tout et c'est l'ensemble des dispositifs d'ambition qui portent leurs fruits ».

### **3.2. L'impact d'une section internationale sur l'attractivité d'un établissement**

Dans la majorité des établissements ayant répondu à l'enquête, la mise en place d'une section internationale a contribué à améliorer l'image du collège, à garder les bons élèves du secteur, à freiner les stratégies d'évitement vers l'enseignement privé et, dans une moindre mesure, à attirer de nouvelles familles. Cet effet positif s'exprime de manière différenciée selon les contextes, les territoires et l'antériorité des dispositifs.

#### **3.2.1. Une attractivité renforcée dans un établissement sur deux**

La moitié des établissements ayant répondu au questionnaire relèvent une amélioration nette de leur attractivité, visible à travers une hausse des demandes d'inscription en section internationale, un intérêt accru pour ce dispositif lors des journées portes ouvertes ou encore des inscriptions de fratries. Le constat de la plupart des principaux interrogés est que, globalement, les familles cherchent moins à éviter le collège de secteur. C'est le cas de l'un des collèges de l'académie de Montpellier, où l'on constate une diminution des départs hors du secteur ou dans l'enseignement privé, les désistements étant « rares et individualisés ». Dans un autre collège de l'académie, la SI est identifiée comme une « filière d'excellence connue et reconnue » qui permet non seulement d'attirer de très bons élèves du secteur, mais aussi de limiter la fuite vers l'enseignement privé ; pour la première fois, une dizaine d'élèves issus d'écoles à IPS élevé sont candidats à l'entrée en SI à la rentrée scolaire 2025. Le dispositif s'inscrit dans une stratégie territoriale plus large, pensée comme un tremplin pour aider les élèves à « sortir du quartier ».

Dans un collège de l'académie de Nancy-Metz, les deux tiers des 16 élèves aujourd'hui inscrits en section internationale envisageaient initialement une inscription dans l'enseignement privé. Le choix de rester s'est fait en raison de l'offre en SI, perçue comme porteuse d'une dynamique d'établissement. À Rouen, plusieurs familles ont également renoncé à leur projet de scolarisation dans une structure privée à la suite de la présentation du projet pédagogique en SI.

Certains collèges perçoivent cette attractivité comme un processus progressif, en construction. Dans l'académie de Lille, le principal de l'un des collèges offrant une SI en éducation prioritaire note que « peu de stratégies d'évitement sont observées », mais reconnaît que « la SI n'a pas encore apporté de plus-value marquante à ce niveau ». Dans un autre collège de la même académie, on constate une hausse régulière des inscriptions en SI, même si la reconquête des familles parties dans l'enseignement privé reste marginale à ce stade.

La SI constitue également un levier de valorisation pour l'établissement, tant en interne qu'auprès des familles extérieures. Dans l'académie de Montpellier, la section internationale américaine implantée en éducation prioritaire est décrite comme un facteur important de rayonnement : l'image du collège s'est améliorée et les départs vers l'enseignement privé diminuent. À Clermont-Ferrand, le principal du collège d'éducation prioritaire doté d'une section met en avant la cohérence entre le dynamisme de l'établissement, la politique d'ambition scolaire et la présence d'une SI qui vient renforcer les représentations positives existantes.

L'impact symbolique du dispositif est parfois manifeste. Dans l'un des collèges de l'académie de Bordeaux, la SI est devenue un marqueur d'identité fort : un sweatshirt aux couleurs du collège, voté en conseil de la vie collégienne, est arboré par les élèves. La SI est perçue comme ayant « créé l'image même de l'établissement ».

Dans certains cas, la SI permet d'attirer un public plus diversifié, sans créer de disparité sociale excessive. Dans l'un des collèges de l'académie de Rennes, 42 dossiers ont été déposés pour 25 places en SI. Les profils scolaires des élèves admis y sont plus solides que dans d'autres divisions, mais la section reste représentative de la composition sociale de l'établissement.

Malgré les efforts de communication, dans la plupart des sections, force est de constater que les élèves hors secteur se comptent sur les doigts d'une main.

### 3.2.2. Des effets encore limités dans certains contextes

Dans l'ensemble, la section internationale apparaît comme un facteur d'attractivité reconnu par les équipes, renforçant l'image du collège, attirant des familles nouvelles et consolidant le lien avec le territoire. Là où les effets sur l'attractivité sont encore peu perceptibles, les équipes identifient clairement les freins – image du collège, enclavement géographique, manque de visibilité du dispositif, instabilité de la ressource humaine, concurrence d'une autre section dans l'environnement proche – et les leviers à mobiliser. Dans plusieurs cas, les dynamiques sont engagées, mais devront être consolidées sur le moyen terme.

Dans certains établissements, l'impact reste difficile à évaluer ou peu significatif. Dans l'un des collèges de l'académie de Lille, la situation reste inchangée : l'image de l'établissement, liée à sa situation géographique, continue de nuire à son attractivité, et la SI qui suscite, au sein même de l'établissement, « une indifférence polie », n'a pas permis d'infléchir cette tendance.

L'attractivité peut également être freinée par d'autres facteurs structurels, comme dans l'académie de Grenoble où les familles hésitent à inscrire leur enfant dans la section ouverte en éducation prioritaire, par crainte d'être détournées de la cité scolaire internationale (CSI), qui jouit d'une meilleure réputation, à l'entrée en seconde. Le principal a engagé une réflexion avec le DASEN adjoint et avec le proviseur de la CSI pour améliorer la continuité du parcours linguistique et permettre pour cela l'accès à la section internationale de seconde de la CSI aux élèves issus de la SI implantée en éducation prioritaire.

## 3.3. La mixité scolaire : une étape vers la mixité sociale

De l'avis d'un principal de l'académie de Nantes, « le pari de la mixité sociale sera gagné lorsque davantage de familles hors secteur candidateront ». En attendant que le temps produise son effet sur l'attractivité hors secteur des sections nouvellement créées (en 2022 pour la majorité d'entre elles), les chefs d'établissement auditionnés se félicitent de l'effet favorable sur les apprentissages qu'a l'hétérogénéité de niveaux scolaires assurée par la section internationale (associée, dans certains cas, à d'autres dispositifs destinés à enrichir l'offre de formation). Pour les collèges offrant une SI, la mixité scolaire<sup>42</sup>, entendue comme une hétérogénéité dans les profils scolaires des élèves – qu'il s'agisse de l'origine sociale ou du niveau de réussite – au sein de l'établissement et de ses divisions, est due tout autant à l'arrivée dans la SI de bons élèves (du secteur principalement) qu'à l'amélioration des apprentissages des élèves de la SI recrutés sur leur motivation et leur capacité de travail.

### 3.3.1. La difficile appréhension de la mixité sociale

Un calcul effectué par le bureau de l'éducation prioritaire de la DGESCO présente ainsi l'évolution sociale des collèges concernés : l'IPS est à la hausse sur la période d'ouverture de la SI dans 47 collèges sur 57 ; une diminution de la donnée PCS défavorisée dans l'établissement est constatée dans 34 collèges sur 57.

Si l'on se réfère à l'IPS de l'établissement pour mesurer l'effet de la création de la SI sur le profil social de l'établissement, les obstacles apparaissent rapidement, comme les principaux l'ont fait valoir à la mission en répondant au questionnaire qui leur avait été adressé<sup>43</sup> : l'IPS est un indicateur peu probant sur un effectif inférieur, pour la moitié des établissements concernés, à 20 % de l'effectif global du collège ; d'autre part, la variation dans l'IPS peut être due à une nouvelle sectorisation ou à l'évolution socio-économique de certains quartiers, comme le souligne le principal d'un collège de l'académie de Versailles.

<sup>42</sup> Si la circulaire de rentrée 2021 fixe un objectif de mixité sociale, à partir de 2022, la mixité scolaire devient un objectif explicite, associé au premier : « Nous devons de même agir avec volontarisme au service d'une plus grande mixité scolaire » (circulaire de rentrée 2022), « l'École doit par nature assurer la mixité sociale et scolaire de ses publics » (circulaire de rentrée 2023).

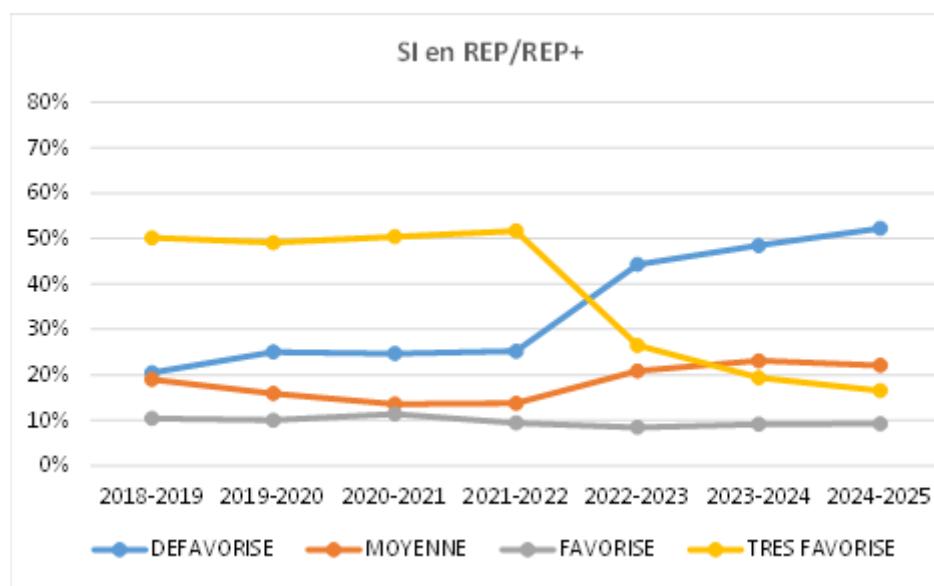
<sup>43</sup> Les questions posées étaient les suivantes : Effectif total de l'établissement pour le niveau 6<sup>e</sup> / effectif total de la section pour le niveau 6<sup>e</sup> - Effectif total de l'établissement pour le niveau 5<sup>e</sup> / effectif total de la section pour le niveau 5<sup>e</sup> - Effectif total de l'établissement pour le niveau 4<sup>e</sup> / effectif total de la section pour le niveau 4<sup>e</sup> - Effectif total de l'établissement pour le niveau 3<sup>e</sup> / effectif total de la section pour le niveau 3<sup>e</sup> - Effectif total de l'établissement / effectif total de la section tous niveaux - IPS moyen de l'établissement à l'ouverture de la section - IPS moyen de l'établissement à la date de l'enquête - IPS moyen de l'effectif SI à la date de l'enquête le cas échéant - Répartition des élèves en 1 ou plusieurs divisions par niveau - Modalités d'admission des élèves - Parcours en amont - Parcours en aval - Recrutement de la section sur secteur ou hors secteur - Appréciation générale de l'impact du dispositif.

Dans un collège de l'académie de Lille, l'IPS moyen de l'établissement a augmenté en raison d'un durcissement des conditions de dérogation (bien plus qu'en raison de la création de la SI, qui peine à recruter). La principale de ce collège note par ailleurs qu'il « est difficile d'aller vers la mixité sociale quand tout un territoire est défavorisé ».

Le proviseur d'une cité scolaire de l'académie d'Aix-Marseille mesure l'évolution – positive – en s'appuyant sur le taux de boursiers : « La SI contribue à la mixité sociale de l'établissement. Sans la SI et les autres colorations données à la formation au collège, l'établissement relèverait d'un REP avec 70 % de boursiers, proche d'un classement en REP+. La SI compte 37,5 % de boursiers au collège contre 60 % sur l'ensemble de l'établissement. »

Cela étant, une extraction des données de la base centrale de pilotage (BCP) relatives aux 57 collèges d'éducation prioritaire offrant une SI permet de faire le constat suivant : grâce à la politique volontariste d'ouverture de SI en éducation prioritaire pour la rentrée 2022, la part des PCS<sup>44</sup> défavorisées dans l'effectif inscrit en SI dans l'ensemble des collèges concernés est désormais dominante ; entre 2018 et 2024, la part des PCS très favorisées est passée de 50 à 16 % de l'effectif inscrit dans ces sections.

**Profil social des effectifs de SI en REP et REP+**



Source : BCP ; traitement IGESR

Interrogés sur la question de l'évolution de la mixité sociale, les principaux auditionnés par la mission insistent tous sur le fait qu'elle est multifactorielle. La sectorisation et le degré d'hétérogénéité sociale qu'elle induit jouent un rôle déterminant dans la modification de la démographie des établissements. Dans l'académie de Nice, grâce à un changement de sectorisation associé à la création de la SI en 2022, une évolution du profil social du collège est amorcée et le recrutement hors secteur est en augmentation : « une section reconnue et mieux identifiée grâce au travail de communication des équipes et un changement de sectorisation qui a intégré des écoles un peu plus favorisées. La SI est un moyen pour certaines familles d'envoyer les élèves dans ce collège en ayant des garanties sur la solidité de l'enseignement. »

### 3.3.2. L'objectif recherché et souvent atteint de la mixité scolaire

La plupart des répondants au questionnaire élaboré par la mission ont été affirmatifs sur les effets positifs de l'ouverture d'une section internationale dans leur collège, mais ils sont souvent réservés et prudents sur son effet en matière de mixité sociale : il y a bien une amélioration perçue de la mixité scolaire, car les « bons élèves » du réseau d'éducation prioritaire sont plus enclins à rester dans leur secteur de scolarisation lorsqu'un parcours d'excellence y est proposé ; il y a une mixité scolaire accrue à l'échelle de l'établissement lorsque les élèves de la SI sont répartis dans au moins deux divisions par niveau. L'impact de la mixité scolaire générée par la SI dépend cependant de la proportion d'élèves inscrits en SI dans l'établissement.

<sup>44</sup> Les PCS sont les professions et catégories sociales des parents d'élèves.

Dans 58 % des établissements répondants, l'effectif de SI représente entre 10 % et 20 % de l'effectif global.

Poids relatif de l'effectif de SI dans l'établissement		
part de l'effectif de SI	nb établissement	% des répondants
entre 0 et 10 % de l'effectif global	20	38
entre 10 et 20 % de l'effectif global	30	58
plus de 20% de l'effectif global	2	4
Total	52	100

Source : réponses au questionnaire de la mission ; traitement DREIC

Un autre indicateur utile pour mesurer l'impact sur la réussite scolaire et sur la mixité scolaire des ouvertures de SI en éducation prioritaire sera le taux de réussite au DNB pour tous les élèves de troisième de l'établissement et au DNBI pour les élèves de SI qui le passeront, mais il faudra pour cela attendre la session 2026, qui sera la première session pour les élèves inscrits en SI dans la majorité des 57 collèges concernés.

### 3.3.3. L'augmentation de la mixité sociale et scolaire sur le long terme

Dans l'académie de Besançon, la section internationale, isolée dans l'établissement au moment de sa création en 2015, présentait un entre-soi perçu positivement par certains parents, mais créant des tensions avec les équipes pédagogiques. Trois ans plus tard, les élèves de la section ont été intégrés dans des divisions classiques tout en conservant leurs heures d'enseignements spécifiques. Cette réorganisation a permis de renforcer la mixité des profils scolaires et de mieux intégrer les élèves, tout en maintenant les spécificités de la SI. Cette évolution a contribué à l'attractivité de l'établissement, attirant des familles plus favorisées. Ce collège constitue aujourd'hui, dix ans après l'implantation du dispositif international, un exemple de mixité sociale et de réussite scolaire (avec un taux de succès au DNB de 80 %), suivi par des chercheurs de l'université de Montpellier (Sylvain Connac et Éric Maleyrot), qui conduisent un projet de recherche (2023-2026) pour étudier la manière dont la mixité sociale s'est installée dans cet établissement<sup>45</sup>.

Là où la mixité sociale – qui est décrite comme le résultat de décisions telles que la re-sectorisation ou la multi-sectorisation des collèges – n'est pas atteinte, la mixité scolaire, qui dépend davantage de l'offre de formation, des choix pédagogiques et du projet d'établissement, est présentée comme un objectif motivant pour les équipes des collèges auditionnés. Dans les réseaux qui ne présentent pas d'obstacles tels que la faiblesse des transports en commun ou des abords de collège jugés peu sécurisés par les familles, les principaux espèrent une évolution de la mixité sociale et comptent sur le plus long terme pour en faire le constat en prenant en considération les résultats des premières sessions du DNB et du DNBI, la mise en place de mobilités pérennes ou l'adhésion de nouvelles écoles (du secteur ou hors secteur) au projet de parcours international.

Les résultats au DNB et au DNBI, auxquels peuvent être associés les résultats aux évaluations nationales, aux certifications en langue et au test Ev@lang collège<sup>46</sup>, ainsi que les indicateurs tels que le taux de boursiers, le profil social des élèves et le taux de passage en seconde GT permettront plus précisément à partir de 2026 la mesure et le pilotage du double objectif d'ouverture internationale et d'ouverture sociale. La session 2026 du brevet des collèges, à laquelle l'ensemble des 57 sections présenteront des candidats, pourrait conduire à une étude, au niveau national, des résultats de cette cohorte d'élèves inscrits en sections internationales en éducation prioritaire.

<sup>45</sup> « La mixité sociale dans les établissements scolaires », dossier coordonné par Sylvain Connac, Chloé Lecomte et Éric Maleyrot pour *Éducation et socialisation. Les cahiers du CERFEE*, appel à contribution diffusé en novembre 2024, publication annoncée en mars 2026.

<sup>46</sup> Les certifications en langues vivantes existent en allemand, en anglais, en espagnol et en italien. La certification en allemand est passée en classe de troisième. Le test Ev@lang collège, conçu et administré par France éducation internationale, positionne tous les élèves de troisième en anglais en évaluant les compétences de compréhension orale et écrite et les connaissances grammaticales et lexicales de chaque élève.

**Préconisation n° 4 :** Structurer un pilotage infra-académique dédié aux parcours renforcés en langues vivantes et aux sections internationales en éducation prioritaire, associant les services de la DSDEN, les corps d'inspection, les établissements du premier et du second degré afin d'articuler au mieux les objectifs d'ouverture internationale avec ceux d'égalité sociale et scolaire et d'en mesurer les effets.

**Préconisation n° 5 :** Conduire une étude statistique, à l'aide des données nationales et académiques comprenant, notamment, les résultats au DNB et DNBI 2026 et les résultats aux évaluations de sixième, ainsi que les résultats d'affectation en lycée, pour suivre la progression, en termes de performance et de parcours, des élèves de troisième inscrits en SI dans les 57 collèges du périmètre de la mission.

## Conclusion

Lorsque les conditions sont réunies, les sections internationales de collège situées en réseau d'éducation prioritaire ont une incidence, constatée par les chefs d'établissement concernés, sur la qualité des apprentissages, ainsi que sur l'attractivité de l'établissement lui-même. En dehors de quelques cas pour lesquels des freins ou des réticences persistent, la SI implantée en éducation prioritaire trouve son public et contribue à augmenter l'égalité scolaire dans le bassin auquel appartient le collège.

Cette implantation, lorsqu'elle est pilotée (dans l'établissement et aux différentes échelles académiques) et intégrée dans une politique d'établissement, construit des parcours d'excellence à partir de l'ensemble des écoles du secteur et engage un dialogue avec les écoles hors secteur susceptibles de s'intéresser aux possibilités ainsi offertes. Sa présence rend les liaisons inter-degrés indispensables et leur donne un objet de travail commun, dont certains établissements s'emparent avec plus de succès que d'autres.

Pour les 42 sections créées en 2022, la prochaine étape est celle du DNBI et de l'accès au lycée, dans les voies et formations souhaitées par les élèves. Cette étape, que les chefs d'établissement voient comme l'un des moyens de renforcer l'attractivité de la section et du collège – selon les résultats du brevet et de l'orientation –, sera aussi celle qui mettra à l'épreuve la solidité du parcours international dans sa continuité en aval du collège.

*Pour la mission,*



Isabelle LEGUY



## **Annexes**

Annexe 1 :	Lettres de saisine.....	29
Annexe 2 :	Liste des 57 établissements entrant dans le périmètre de la mission .....	31
Annexe 3 :	Listes des personnes auditionnées par la mission .....	33
Annexe 4 :	Données sur la taille des collèges de réseau d'éducation prioritaire et répartition des langues dans les SI de collèges en éducation prioritaire .....	36
Annexe 5 :	Profil social des sections internationales de collèges REP et REP+ sur la période 2018-2025 .....	37
Annexe 6 :	Profil social des collèges REP et REP+ offrant une SI, sur la période 2018-2025, hors effectif SI .....	38
Annexe 7 :	Revue de presse (sélection) .....	39



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Lettre de saisine**

*Le directeur du cabinet*

*Paris, le*

**12 FEV. 2025**

Note à l'attention de

**Madame Anne SZYMCZAK**

*Cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche par intérim*

**Objet : Saisine relative aux sections internationales implantées en éducation prioritaire.**

Les sections internationales constituent un dispositif bilingue et biculturel proposé dans les établissements d'enseignement scolaire en France et dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Elles visent à faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système scolaire français et à former les élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère. Elles exigent un effort important de la part des élèves dans la mesure où elles représentent un surcroit d'heures d'enseignement allant de 3 heures hebdomadaires d'enseignement spécifique en langue de section en cycle primaire à 5 heures pour les classes menant au baccalauréat français international.

A la rentrée 2024/2025, on compte 977 sections internationales au total dont 630 sur le territoire français.

Depuis 2022, le mouvement d'extension à l'éducation prioritaire du dispositif d'excellence des sections internationales s'accélère : 70% des SI ouvertes en école et collège en France pour la rentrée 2022 sont situées en éducation prioritaire, 40% pour la rentrée 2023 et 25% pour la rentrée scolaire 2024. Le nombre de sections d'école et de collège ouvertes en REP/REP+ sur le territoire français a ainsi été multiplié par 4,5 en quatre ans, passant de 17 à 76 dont 57 sections internationales de collège réparties dans 25 académies de métropole et d'outre-mer.

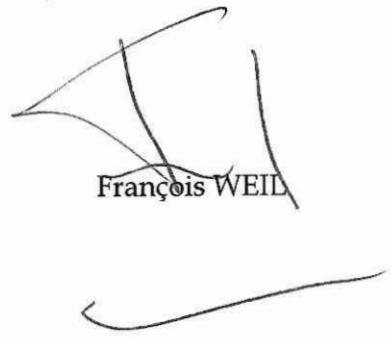
Plusieurs objectifs ont été fixés :

- renforcer l'attractivité des établissements d'éducation prioritaire,
- favoriser la mixité sociale,
- enrichir l'offre de formation des élèves de secteur.

Après deux années de mise en œuvre, il semble intéressant d'évaluer le dispositif.

.../...

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir organiser une mission flash de l'IGESR en vous concentrant sur les collèges de l'éducation prioritaire et en portant une attention toute particulière sur la prise en compte du parcours des élèves, leur répartition et de la formation des personnels. Vous pourrez compter sur l'appui de la DEPP, de la DREIC et de la DGESCO.



François WEIL



**Liste des 57 établissements entrant dans le périmètre de la mission**

ACADEMIE	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
Aix-Marseille	Collège Frédéric Mistral	Avignon
Aix-Marseille	Collège Jean Brunet	Avignon
Aix-Marseille	Collège Versailles	Marseille
Aix-Marseille	Collège Henri Fabre	Vitrolles
Amiens	Cité éduc. Amiens Nord - Collège Arthur Rimbaud	Amiens
Amiens	Cité éduc. Amiens Nord - Collège César Franck	Amiens
Amiens	Collège Gabriel Hanotaux	Saint-Quentin
Besançon	Collège Léonard de Vinci	Belfort
Besançon	Collège Vauban	Belfort
Bordeaux	Collège Francisco Goya	Bordeaux
Bordeaux	Collège Henri de Navarre	Coutras
Clermont-Ferrand	Collège La Charme	Clermont-Ferrand
Créteil	Collège Jean Zay	Bondy
Créteil	Collège Jean Macé	Fontenay-sous-Bois
Créteil	Collège Albert Camus	Meaux
Créteil	Collège André Malraux	Montereau
Créteil	Collège Lenain de Tillemont	Montreuil
Créteil	Collège Miriam Makeba	Aubervilliers
Grenoble	Collège Lucie Aubrac	Grenoble
Guadeloupe	Collège Roche gravée de Moho	Saint-Martin
La Réunion	Collège l'Oasis	Le Port
La Réunion	Collège de Bourbon	Saint-Denis
La Réunion	Collège Paul Hermann	Saint-Pierre
Lille	Collège Charles Péguy	Arras
Lille	Collège Vauban	Calais
Lille	Collège Gayant	Douai
Lille	Collège A. de Saint-Exupéry-Auguste Périer	Hautmont
Lille	Collège Jean Zay	Lens
Lille	Collège Joséphine Baker	Valenciennes
Limoges	Collège Firmin Roz	Limoges
Lyon	Collège Paul-Émile Victor	Rillieux-la-Pape
Lyon	Collège Elsa Triolet	Vénissieux
Mayotte	Collège Frédéric d'Achery	Koungou
Montpellier	Collège Katia et Maurice Krafft	Béziers
Montpellier	Collège Simone Veil	Montpellier
Montpellier	Collège Jules Verne	Nîmes

Nancy-Metz	Collège Jacques-Yves Cousteau	Creutzwald
Nancy-Metz	Collège Anatole France	Mont-Saint-Martin
Nantes	Collège Jean Vilar	Angers
Nantes	Collège Pierre Norange	Saint-Nazaire
Nice	Collège La Marquisanne	Toulon
Normandie	Collège Les Provinces	Cherbourg-en-Cotentin
Normandie	Collège Descartes	Le Havre
Normandie	Collège Georges Braque	Rouen
Normandie	Collège Maximilien de Robespierre	Saint-Étienne-du-Rouvray
Orléans-Tours	Collège Anatole France	Châteaudun
Poitiers	Collège Pierre Mendès France	La Rochelle
Reims	Collège Roger Salengro	Charleville-Mézières
Reims	Collège Paul Fort	Reims
Reims	Collège Les Jacobins	Troyes
Rennes	Collège de Tréfaven	Lorient
Rennes	Collège Rosa Parks	Rennes
Strasbourg	Collège Bel Air	Mulhouse
Strasbourg	Collège Saint Exupéry	Mulhouse
Toulouse	Collège George Sand	Toulouse
Versailles	Collège La Nacelle	Corbeil-Essonnes
Versailles	Collège Paul Éluard	Nanterre

**Listes des personnes auditionnées par la mission**

(Les fonctions indiquées sont celles occupées à la date des entretiens avec la mission)

**Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)**

- Matthieu Lahaye, chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
- Simon Forfait, chef du bureau de l'éducation prioritaire et des territoires, sous-direction de la performance et des politiques éducatives territoriales
- Sofia Nogueira, cheffe du bureau des collèges, sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires
- Carine Devoir, chargée d'études, bureau des collèges

**Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC)**

- Nathalie Nikitenko, déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération
- Emmanuel de Tournemire, chef du département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire (DIVSS)
- Maud Robinet, chargée d'études, département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire (DIVSS)

**Représentant de l'Association des personnels de direction d'établissements à sections internationales (APDESI)**

- Olivier Gautier, président

**Académie d'Aix-Marseille**

- Christophe Gargot, délégation régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération (DRAREIC) de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Nathalie Roccaserra Pomares, coordinatrice des langues
- Laurent Donnat, principal, collège Frédéric Mistral
- Laurent Daudigeos, principal adjoint, collège Frédéric Mistral (section chinoise, Avignon)
- Mohammed Khadraoui, principal, collège Jean Brunet
- Gaëlle Jean, principale adjointe, collège Jean Brunet (section américaine, Avignon)

**Académie d'Amiens**

- Sophie Turpin, principale du collège Arthur Rimbaud, Cité éducative Amiens Nord (section américaine, Amiens)
- Mathieu Lavallée, professeur d'histoire-géographie, coordinateur de la section, collège Arthur Rimbaud

**Académie de Besançon**

- Philippe Tissot, principal du collège Vauban (section américaine, Belfort)
- Maria Fidalgo, professeure coordinatrice de la section, collège Vauban

**Académie de Bordeaux**

- Franck Martin, principal du collège Francisco Goya (section chinoise, Bordeaux)
- Christophe Floréan, principal du collège Henri de Navarre (section britannique, Coutras)

**Académie de Clermont-Ferrand**

- Emmanuelle Hugot, principale du collège La Charme (section américaine, Clermont-Ferrand)

### **Académie de Créteil**

- Emmanuel Campos, principal du collège Albert Camus (section allemande, Meaux)

### **Académie de Grenoble**

- Christophe Fasquel, principal du collège Lucie Aubrac (section britannique, Grenoble)
- Jill Bila-Kupchik, professeure coordinatrice de la section, collège Lucie Aubrac

### **Académie de Guadeloupe**

- Leela Hanson, principale du collège Roche Gravée de Moho (section américaine, Saint-Martin)

### **Académie de La Réunion**

- Mehdi Dahmani, principal du collège L'Oasis (section allemande, Le Port)

### **Académie de Lille**

- Valérie Cabuil, rectrice de la région académique des Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille
- Albin Cattiaux, doyen des IA-IPR
- Patrice Przybylski, coordonnateur Langues vivantes
- Corinne Garcia, principale du collège Gayant (section italienne, Douai)

### **Académie de Limoges**

- Valérie Baglin-Le Goff, rectrice de l'académie de Limoges
- Patrice Arnaud, principal du collège Firmin Roz (section britannique, Limoges)

### **Académie de Lyon**

- Isabelle Debeneys-Geoffray, principale du collège Paul-Émile Victor (section américaine, Rillieux-la-Pape) et deux enseignants de la section

### **Académie de Montpellier**

- Éric Pascal, principal du collège Jules Verne (section allemande, Nîmes)

### **Académie de Nancy-Metz**

- Roland Munch, principal du collège Jacques-Yves Cousteau
- Mickael Doisneau, principal adjoint du collège Jacques-Yves Cousteau (section allemande, Creutzwald)

### **Académie de Nantes**

- Stéphanie Legardinier-Bébin, principale du collège Jean Vilar (section britannique, Angers)
- deux enseignantes de la section

### **Académie de Nice**

- Isabelle Helferstorfer, principale du collège La Marquisanne (section britannique, Toulon)

### **Académie de Normandie**

- Valérie Cabuil, rectrice de la région académique de Normandie
- Jean-Louis Picot, doyen des IA-IPR
- Nicolas Deshayes, principal du collège Maximilien de Robespierre (section espagnole, Saint-Étienne-du-Rouvray)

### **Académie d'Orléans-Tours**

- Florence Nidos, principale du collège Anatole France (section britannique, Châteaudun)

### **Académie de Paris**

- Jean-François Barle, DASEN chargé des lycées et de la liaison avec l'enseignement supérieur

**Académie de Poitiers**

- Redoine Zouac, principal du collège Pierre Mendès France (section espagnole, La Rochelle)

**Académie de Reims**

- François Millard-Ranou, principal du collège Paul Fort (section américaine, Reims)

**Académie de Rennes**

- Christophe Meynier, principal du collège de Tréfaven (Kérrentrech) (section espagnole, Lorient)

**Académie de Strasbourg**

- Céline Remoissenet, principale du collège Saint-Exupéry (section arabe, Mulhouse)

**Académie de Toulouse**

- Ariane Rozenblum, principale du collège George Sand (section britannique, Toulouse)

**Académie de Versailles**

- Étienne Galand, principal du collège La Nacelle (section portugaise, Corbeil-Essonnes)
- Hakim Meziane, principal du collège Paul Éluard (section britannique, Nanterre)

**A – Données sur la taille des collèges de réseau d'éducation prioritaire dans lesquels une section internationale a été ouverte**

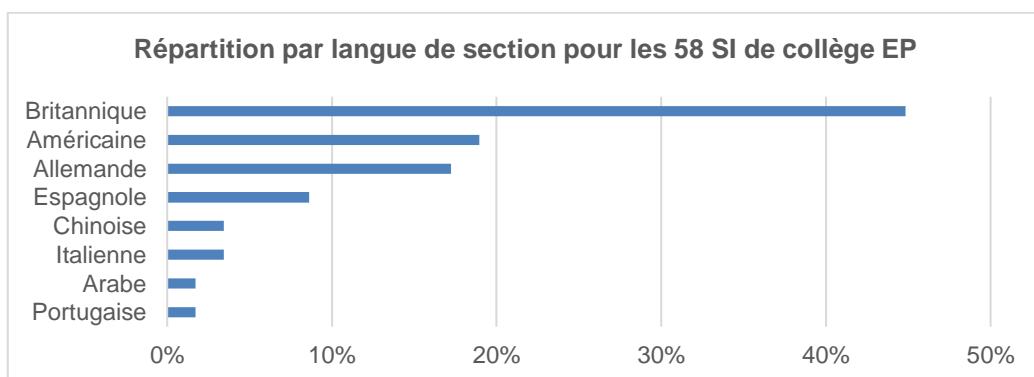
On observe dans l'échantillon une légère surreprésentation des établissements dont l'effectif est compris entre 300 et 499 élèves.

Taille de l'établissement	France - collèges publics		France collèges SI-EP ayant répondu	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Moins de 100 élèves	51	1	0	0
de 100 à 299 élèves	790	15	6	12
de 300 à 499 élèves	1863	35	25	48
de 500 à 699 élèves	1855	35	16	31
de 700 à 899 élèves	660	12	5	10
plus de 900	101	2	0	0
Total	5320	100	52	100

*Source : questionnaire de la mission ; traitement : DREIC*

**B – Répartition des langues dans les SI de collèges en éducation prioritaire :**

Huit langues et cultures sont représentées, chiffre inférieur à celui de l'ensemble des langues de section (18 langues et cultures) avec une part relative des sections anglophones plus marquée dans les SI de collège en éducation prioritaire : 64 % contre 51 % pour l'ensemble des SI.



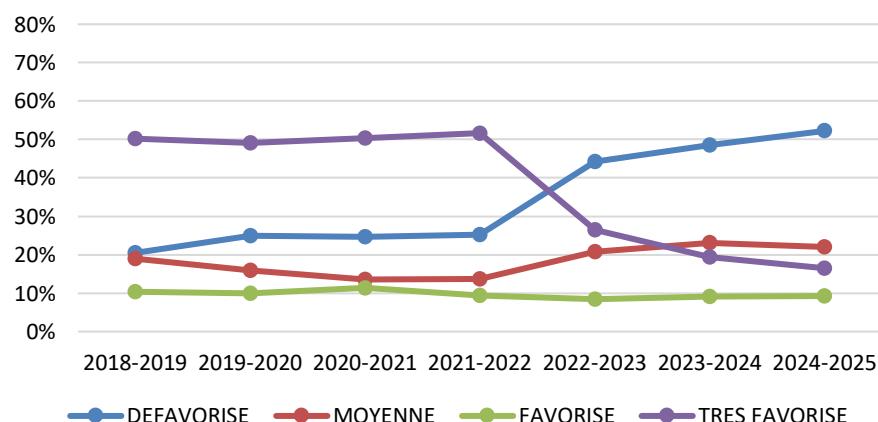
*Source : questionnaire de la mission ; traitement : DREIC*

### Profil social des sections internationales de collèges REP et REP+ sur la période 2018-2025

<b>REP - SI</b>	<b>établissements</b>	<b>DEFAVORISE</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>FAVORISE</b>	<b>TRES FAVORISE</b>	<b>NON RENSEIGNE</b>	<b>Total</b>	<b>% NR</b>
2018-2019	4	59	53	27	130	5	<b>274</b>	2%
2019-2020	4	59	45	26	127	10	<b>267</b>	4%
2020-2021	4	67	42	35	135	16	<b>295</b>	5%
2021-2022	4	76	44	32	154	8	<b>314</b>	3%
2022-2023	15	150	87	44	167	23	<b>471</b>	5%
2023-2024	17	290	185	83	226	23	<b>807</b>	3%
2024-2025	20	473	239	118	273	13	<b>1 116</b>	1%
<b>REP+ - SI</b>	<b>établissements</b>	<b>DEFAVORISE</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>FAVORISE</b>	<b>TRES FAVORISE</b>	<b>NON RENSEIGNE</b>	<b>Total</b>	<b>% NR</b>
2018-2019	1	8	9	7	34	10	<b>68</b>	15%
2019-2020	1	26	9	8	40	17	<b>100</b>	17%
2020-2021	1	24	8	7	51	13	<b>103</b>	13%
2021-2022	1	23	10	5	49	20	<b>107</b>	19%
2022-2023	28	265	108	35	81	56	<b>545</b>	10%
2023-2024	32	620	248	88	137	70	<b>1 163</b>	6%
2024-2025	37	1 022	393	146	199	82	<b>1 842</b>	4%
<b>REP&amp;REP+ - SI</b>	<b>établissements</b>	<b>DEFAVORISE</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>FAVORISE</b>	<b>TRES FAVORISE</b>	<b>NON RENSEIGNE</b>	<b>Total</b>	<b>% NR</b>
2018-2019	5	67	62	34	164	15	<b>342</b>	4%
2019-2020	5	85	54	34	167	27	<b>367</b>	7%
2020-2021	5	91	50	42	186	29	<b>398</b>	7%
2021-2022	5	99	54	37	203	28	<b>421</b>	7%
2022-2023	43	415	195	79	248	79	<b>1 016</b>	8%
2023-2024	49	910	433	171	363	93	<b>1 970</b>	5%
2024-2025	57	1 495	632	264	472	95	<b>2 958</b>	3%
<b>% REP&amp;REP+ - SI</b>	<b>DEFAVORISE</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>FAVORISE</b>	<b>TRES FAVORISE</b>				
2018-2019	20%	19%	10%	50%				
2019-2020	25%	16%	10%	49%				
2020-2021	25%	14%	11%	50%				
2021-2022	25%	14%	9%	52%				
2022-2023	44%	21%	8%	26%				
2023-2024	48%	23%	9%	19%				
2024-2025	52%	22%	9%	16%				

Source base centrale de pilotage (BCP)

### SI en REP/REP+



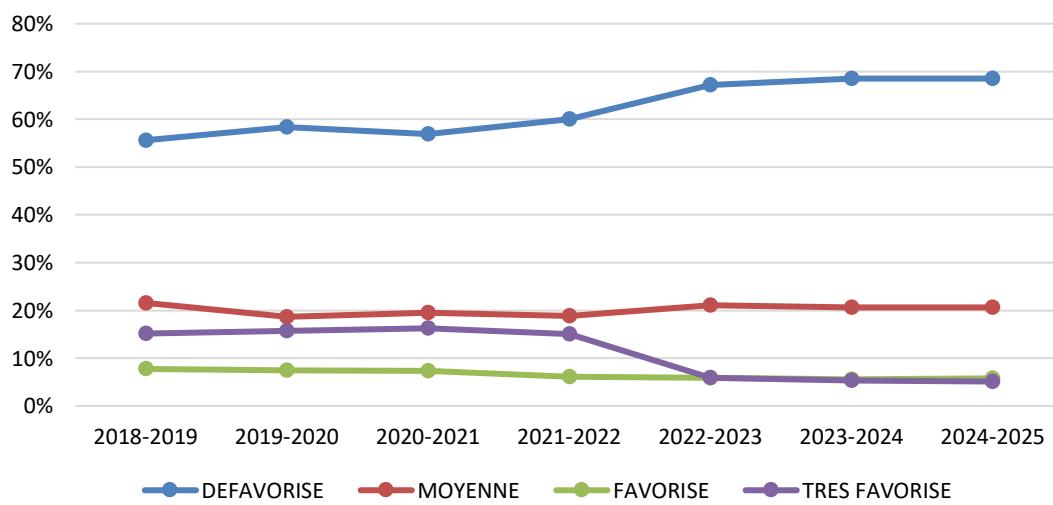
Source : base centrale de pilotage (BCP) ; traitement Jérôme Tourbeaux

### Profil social des collèges REP et REP+ offrant une SI, sur la période 2018-2025, hors effectif SI

REP - sans spécificité	établissements	DEFAVORISE	MOYENNE	FAVORISE	TRES FAVORISE	NON RENSEIGNE	Total	% NR
2018-2019	4	836	343	135	264	143	<b>1 721</b>	8%
2019-2020	4	829	308	129	285	184	<b>1 735</b>	11%
2020-2021	4	783	319	122	290	193	<b>1 707</b>	11%
2021-2022	4	909	310	104	279	30	<b>1 632</b>	2%
2022-2023	15	3 744	1 425	498	675	260	<b>6 602</b>	4%
2023-2024	17	5 392	1 766	523	721	194	<b>8 596</b>	2%
2024-2025	20	6 121	1 921	558	740	130	<b>9 470</b>	1%
REP+ - sans spécificité	établissements	DEFAVORISE	MOYENNE	FAVORISE	TRES FAVORISE	NON RENSEIGNE	Total	% NR
2018-2019	1	214	64	11	21	75	<b>385</b>	19%
2019-2020	1	284	48	12	14	76	<b>434</b>	18%
2020-2021	1	300	53	17	19	67	<b>456</b>	15%
2021-2022	1	264	57	16	15	112	<b>464</b>	24%
2022-2023	28	7659	2147	507	316	972	<b>11 601</b>	8%
2023-2024	32	8958	2561	642	388	802	<b>13 351</b>	6%
2024-2025	37	10302	3010	830	483	698	<b>15 323</b>	5%
REP&REP+ - sans spécificité	établissements	DEFAVORISE	MOYENNE	FAVORISE	TRES FAVORISE	NON RENSEIGNE	Total	% NR
2018-2019	5	1050	407	146	285	218	<b>2106</b>	10%
2019-2020	5	1113	356	141	299	260	<b>2169</b>	12%
2020-2021	5	1083	372	139	309	260	<b>2163</b>	12%
2021-2022	5	1173	367	120	294	142	<b>2096</b>	7%
2022-2023	43	11403	3572	1005	991	1232	<b>18203</b>	7%
2023-2024	49	14350	4327	1165	1109	996	<b>21947</b>	5%
2024-2025	57	16423	4931	1388	1223	828	<b>24793</b>	3%
REP&REP+ - sans spécificité	DEFAVORISE	MOYENNE	FAVORISE	TRES FAVORISE				
2018-2019	56%	22%	8%	15%				
2019-2020	58%	19%	7%	16%				
2020-2021	57%	20%	7%	16%				
2021-2022	60%	19%	6%	15%				
2022-2023	67%	21%	6%	6%				
2023-2024	68%	21%	6%	5%				
2024-2025	69%	21%	6%	5%				

Source BCP

### Hors SI en REP/REP+ (dans établissements avec SI)



Source : base centrale de pilotage (BCP) ; traitement Jérôme Tourbeaux

### **Revue de presse (sélection)**

*(Les liens des articles ci-dessous ont été consultés aux dates de la mission. Il est à noter que certains liens renvoient vers des sites d'information sous abonnement.)*

#### **Presse nationale**

Violaine Morin, (13 avril 2022). Mixité sociale au collège : les classes bilangues et internationales, des leviers d'attractivité qui ne font pas toujours leurs preuves. Le Monde

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/04/13/mixite-sociale-au-college-les-classes-bilangues-et-internationales-des-leviers-d-attractivite-qui-ne-font-pas-toujours-leurs-preuves\\_6169389\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/04/13/mixite-sociale-au-college-les-classes-bilangues-et-internationales-des-leviers-d-attractivite-qui-ne-font-pas-toujours-leurs-preuves_6169389_3224.html)

#### **Presse régionale**

- Académie de Bordeaux

Bordeaux : une soirée porte ouverte pour présenter la section chinoise au collège Goya. Sud-Ouest, 19 mars 2022

<https://www.sudouest.fr/gironde/bordeaux/bordeaux-une-soiree-porte-ouverte-pour-presenter-la-section-chinoise-au-college-goya-10213026.php>

- Académie de Lille

Marie Jousseau, (22 mars 2022). Calais : le collège Vauban ouvre une section internationale en 6<sup>e</sup> à la rentrée prochaine. La Voix du Nord

<https://www.nordlittoral.fr/139895/article/2022-03-21/calais-le-college-vauban-ouvre-une-filiere-internationale-britannique-la-rentree>

- Académie de Lyon

Élisa Roussel, (8 juillet 2022). Une section internationale au collège Paul-Émile-Victor. Le Progrès

<https://www.leprogres.fr/education/2022/07/08/une-section-internationale-au-college-paul-emile-victor>

- Académie de Montpellier

Frédéric Gouaillard, envoyé spécial à Montpellier du Parisien (11 avril 2023). Mixité au collège : La création d'une classe bilingue, ça tire tout le monde vers le haut.

<https://www.leparisien.fr/societe/mixite-au-college-la-creation-dune-classe-bilingue-ca-tire-tout-le-monde-vers-le-haut-11-04-2023-LGCPD7V5EBHC7AGBBRXPBRLWA.php>

- Académie de Nantes

François Lacroix, 8 septembre 2023). Rentrée scolaire : Jean-Vilar à Angers, le nouveau collège de l'estime de soi. Le Courrier de l'Ouest

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/mainetloire/rentrée-scolaire-jean-vilar-a-angers-le-nouveau-college-de-l'estime-de-soi-52573f0a-4d93-11ee-90c9-6337e94e3b07>

- Académie de Normandie

Katia Lautrou, (10 avril 2023). Le développement de l'apprentissage de l'anglais à Cherbourg-en-Cotentin contesté. France Bleu

<https://www.francebleu.fr/infos/education/le-developpement-de-l-apprentissage-de-l-anglais-a-cherbourg-en-cotentin-conteste-7094044>

- Académie de Poitiers

Paola Guzzo, (4 avril 2023). Le collège Pierre Mendès France de la Rochelle mise sur l'espagnol pour favoriser la mixité sociale. France Bleue

<https://www.francebleu.fr/infos/education/la-rochelle-le-college-pierre-mendes-france-a-ouvert-une-section-internationale-en-espagnol-4446936>

- Académie de Rennes

Fabienne Richard, (25 janvier 2024). Dans ce collège rennais, la classe bilangue arabe est très motivée. Ouest France

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/dans-ce-college-rennais-la-classe-bilangue-arabe-est-tres-motivee-08b91916-baa5-11ee-9ea4-b02fbeb9c343>

- Académie de Strasbourg

Karine Dautel, (10 janvier 2023). Mulhouse : le collège Bel Air est passé à l'heure britannique. L'Alsace.

<https://www.lalsace.fr/education/2023/01/10/mulhouse-le-college-bel-air-est-passe-a-l-heure-britannique>

- Académie de Versailles

Amin Dernouni, (28 mai 2024). Corbeil-Essonnes : La section internationale portugaise du Collège La Nacelle commémore les 50 ans de la Révolution des œillets. Luso Jornal

<https://lusojornal.com/corbeil-essonnes-la-section-internationale-portugaise-du-college-la-nacelle-commemore-les-50-ans-de-la-revolution-des-oeillets/>